



# Plan de tir de la Fête Fédérale de tir Valais 2015

**Dispositions générales**  
**Fusil 300m**  
**Carabine 50m**  
**Pistolet 50m**  
**Pistolet 25m**

Édition: Version du 2. décembre 2013

# Dispositions générales et prescriptions de tir

*Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine a été utilisée pour désigner les personnes et les fonctions. Les présentes dispositions et prescriptions concernent bien évidemment les participantes féminine.*

Le tireur qui prend part à la 57<sup>e</sup> Fête fédérale de tir 2015 (FFT 2015) dans la région de Rarogne-Viège admet les dispositions et les prescriptions de ce plan de tir, ainsi que d'éventuelles prescriptions complémentaires affichées dans les installations de tir sportif, au titre de contrat bilatéral.

En cas de différences, le plan de tir en allemand fait foi.

## 1. Bases

Les bases nécessaires à la partie technique de ce plan de tir sont les documents cités ci-dessous au moment de leur approbation.

Au début de la 57<sup>e</sup> FFT 2015, les éditions en vigueur entrent en force. S'il y a des contradictions dans les dispositions du plan de tir, les éditions actuelles des bases énumérées ci-dessous sont valables :

- 1.1. La convention liant la société de la FFT 2015 et la Fédération sportive suisse de tir (FST).
- 1.2. Les conditions-cadres de la FST pour la FFT 2015.
- 1.3. Les Règles du tir sportif (RTSp) de la FST, y compris les règles techniques et les annexes.
- 1.4. Le règlement disciplinaire et de recours de la FST.
- 1.5. Le règlement de la Compétition des sociétés à 300m Fusil de la FST.
- 1.6. Le règlement de la Compétition des sociétés au Pistolet 25m/50m de la FST.
- 1.7. Les directives sur la lutte contre le dopage.
- 1.8. Les dispositions d'exécution pour le tir des Adolescents.
- 1.9. Les dispositions d'exécution pour la participation des étrangers aux Exercices fédéraux, aux manifestations de tir et à l'entraînement de la FST.
- 1.10. Les dispositions d'exécution pour la participation facilitée aux compétitions de la FST des tireurs jouissant d'allègements de position, des tireurs handicapés et des tireurs en fauteuil roulant, selon ISCD.

## 2. Participation

- 2.1. *Droit de participation:* à cette manifestation de la catégorie des fêtes de tir, seuls les membres licenciés d'une Société de tir membre d'une Société cantonale de tir ou d'une Sous-fédération de la Fédération sportive suisse de tir peuvent y prendre part, ainsi que les membres licenciés des Sociétés suisses de tir à l'étranger. Le comité de la Fédération sportive suisse de tir décide des exceptions.
- 2.2. *Membres multiples:* les membres multiples sont des tireurs qui, outre leur Société de tir de base, sont membres d'autres Sociétés de tir. Ils doivent concourir avec leur Société de tir de base. Une participation avec une autre Société de tir dont ils sont membres n'est admise que si la Société de tir de base ne participe pas aux Compétitions des sociétés ou à un Concours de groupes.

## 3. Durée, heures de tir, Concours spéciaux, Centrale et installations de tir sportif

### 3.1. Tir en général

De jeudi 18 juin au dimanche 12 juillet 2015

On ne tire pas les mercredis; ce sont des jours de repos.

Le dernier dimanche 12 juillet 2015, on ne tire que jusqu'à 12 h.

### 3.2. Heures de tir

Chaque jour de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

### 3.3. Concours spéciaux et manifestations spéciales

- Tir d'ouverture Jeudi 11 juin 2015
- Match intercantonal Vendredi 12 et samedi 13 juin 2015
- Tir des invités Vendredi 12 juin 2015
- Journée de la jeunesse Dimanche 14 juin 2015
- Journée des Sociétés suisses de tir à l'étranger Samedi 27 juin 2015
- Journée officielle Dimanche 28 juin 2015
- Concours d'armée Mardi 30 juin 2015
- Journée académique Vendredi 3 juillet 2015
- Concours des rois du tir Samedi 11 et dimanche 12 juillet 2015
- Proclamation des résultats Samedi 19 septembre 2015

### 3.4. Centrale à Rarogne

Les guichets suivants se trouvent à la Centrale:

- Livret de tir: pour les livrets de tir commandés, impayés et non expédiés, ainsi que pour les retours
- Mutations: pour les nouvelles et ultérieures inscriptions et pour les remplaçants
- Rangeurs: pour les nouveaux tireurs, jusqu'à épuisement des stocks
- Contrôle: pour le contrôle et éventuellement les corrections des résultats enregistrés électroniquement.
- Contrôle des armes: pour toutes les armes de sport
- Distinctions
- Paiements
- Prix en nature
- Médailles de maîtrise
- Bureau des objets trouvés
- Information
- Tir d'ouverture: pour le retrait des prix et des distinctions.

### 3.5. Installations de tir sportif

Les guichets suivants se trouvent à tous les installations de tir sportif

- Distribution de la munition
- Vente des passes (sans les maîtrises).

### 3.6. Heures d'ouverture des guichets

**L'ensemble des guichets à la Centrale à Rarogne** (sans le guichet des décomptes):  
6 h à 19 h 30 sans interruption.

#### **Guichet des décomptes à la Centrale à Rarogne**

9 h à 20 h sans interruption (le dernier dimanche 12 juillet 2015, tous les guichets ferment à 14 h.)

#### **Contrôle des armes de sport**

6 h à 19 h sans interruption.

#### **Installations de tir sportif** (vente de passes/distribution de la munition)

6 h 30 à 11 h 45 et 13 h 15 à 18 h 45.

## 4. Installations de tir sportif et nombre de cibles pour le tir en général

### 4.1. Distance 300m

Emplacements	Nb de cibles	No des cibles	Direction de tir
Rarogne	130	1 – 130	S
Viège "Riedertal"	20	201 – 220	O

À Rarogne, aucune maîtrise 300m à plusieurs positions ne peut être tirée. Les installations de tir sportif à Viège „Riedertal“ est réservé aux maîtrises, sauf les samedis.

### 4.2. Distance Carabine 50m et Pistolet

Emplacements	Nb de cibles	No des cibles	Direction de tir
Rarogne	44	301 – 344	S
Viège "Riedertal"	10	351 – 360	O

### 4.3. Distance 25m

Emplacements	Nb de cibles	No des cibles	Direction de tir
Rarogne	25	401 – 425	S
Viège "Riedertal"	10	431 – 440	O

### 4.4. Marquage

Toutes les installations sont équipées de système de marquage électronique, sauf pour le tir au Pistolet 25m.

### 4.5. Disponibilité des cibles

La Division Tir se réserve le droit d'utiliser les installations prévues partiellement ou non, ou, en cas de sur occupation, de déplacer les tireurs sur d'autres installations et d'adapter les jours et les heures de tir.

La disponibilité des stands de tir est publiée sur l'internet.

## 5. Délais d'inscription

### 5.1. Tir en général

Les Sociétés de tir, les groupes et les tireurs sont priés d'utiliser les formulaires officiels d'inscription également pour les Compétitions des sociétés et de groupes jusqu'au **15 avril 2015** au plus tard. Les heures de tir sont fixées en fonction de l'arrivée des inscriptions.

Les inscriptions peuvent également se faire en ligne par les responsables des Sociétés de tir auprès de l'Administration de la Fédération et des Sociétés (AFS) de la FST.

### 5.2. Adresse

57<sup>e</sup> Fête fédérale de tir en Valais 2015  
Comptabilité de tir Hammer  
am Roggebächli 11  
4710 Balsthal.

### 5.3. Inscription en ligne

L'inscription en ligne commence le **1<sup>er</sup> décembre 2014 au plus tôt**.

Adresse internet: [www.shoot.ch](http://www.shoot.ch) (inscriptions en ligne)  
[www.esf2015.ch](http://www.esf2015.ch) (informations et documentation d'inscription).

### 5.4. Concours spéciaux

- Tir d'ouverture selon les directives
- Match intercantonal selon les directives
- Tir des invités selon l'invitation
- Journée de la jeunesse selon les directives
- Concours des Sociétés suisses tir à l'étranger selon les directives



### 7.3. **Inscriptions supplémentaires de groupes**

Les Sociétés de tir qui n'ont pas annoncé leur(s) groupe(s) en même temps que leur inscription, peuvent le faire pendant la durée de la fête au guichet „Mutations“ **à la Centrale à Rarogne**, en présentant les livrets de tir du groupe concerné. La passe combinée avec le Concours de groupes ne doit alors pas avoir été tirée et inscrite dans les livrets de tir concernés.

### 7.4. **Modifications au sein des groupes annoncés**

Les modifications de groupes peuvent être réglées pendant la durée de la fête au guichet „Mutations“ **à la Centrale à Rarogne**, en présentant le livret de tir des membres du groupe. La passe combinée avec le Concours de groupes ne doit alors pas avoir été tirée et inscrite dans les livrets de tir concernés. Pour toute mutation au sein du groupe, une taxe de Fr. 8.00 est perçue par livret de tir modifié.

### 7.5. **Annulations**

Les annulations peuvent être adressées par écrit à l'adresse officielle jusqu'au 15 avril 2015 par le comité de la Société de tir. La Société de tir reçoit pour les tireurs qui se sont retirés une note de crédit (après prélèvement d'une taxe d'annulation de Fr. 20.00 par livret de tir) à encaisser pendant la durée de la fête au guichet „Livrets de tir“. Après le 15 avril 2015, pour des raisons d'organisation, aucune annulation n'est acceptée. Les annulations doivent être réglées pendant la durée de la fête au guichet „Mutations“ **à la Centrale à Rarogne**.

## **8. Livrets de tir et taxes**

- 8.1. Le livret de tir est personnel et intransmissible. Il ne peut être obtenu qu'avec une licence.
- 8.2. Le prix du livret de tir se monte à (y compris les taxes, le contrôle des armes de sport, le rangeur et la taxe de la Fédération) Fr. 35.00 pour toutes les disciplines.
- 8.3. Dans le prix des passes, une contribution à la protection de l'environnement de Fr. -.15 par coup est comprise.
- 8.4. Au moment de l'approbation du plan de tir, les passes et les rachats ne sont pas soumis à la TVA. Des modifications de nature légale sont réservées.
- 8.5. Les tireurs ne reçoivent qu'un livret de tir pour la distance Fusil 300m et Carabine 50m, et de même que pour Pistolet 25/50m, avec lequel ils sont seuls habilités à tirer. Le livret de tir doit être signé par son titulaire avant le début du tir.
- 8.6. **Exception:** Les membres de deux différentes sociétés de base à 25m et 50m peuvent acheter deux livrets de tir pour la discipline pistolet, un pour chaque distance. Si les deux sociétés de base participent à la distance concernée à un concours d'unité, la commande de deux livrets de tir est impérative.
- 8.7. Une taxe de Fr. 12.00 est perçue pour l'établissement d'un duplicata de livret de tir (perdu, etc.).
- 8.8. L'annulation d'un livret de tir est facturée Fr. 30.00 ou décompté des répartitions (après la manifestation de tir: Fr. 40.00).
- 8.9. L'annulation d'une maîtrise est facturée Fr. 30.00 ou décompté des répartitions.
- 8.10. Les livrets de tir qui ne sont pas retirés sont facturés Fr. 40.00 aux Sociétés de tir concernées, y compris les frais administratifs et la perte des rangeurs réservés ou décomptés lors des répartitions.
- 8.11. Les passes individuelles, de même que les passes d'exercices ou de rachats ne sont pas remboursées.

## 9. Rangeurs

- 9.1. L'attribution des cibles est déterminée par le rangeur. Son utilisation est obligatoire.
- 9.2. La durée d'un rangeur est de 15 minutes.
- 9.3. Le rangeur donne les indications suivantes: Numéro de la Société de tir, jour de tir, stand de tir, cible et heure de tir.
- 9.4. Le droit au rangeur est déterminé exclusivement par les commandes de passes. Une réservation de cible sans commande préalable n'est pas possible.
- 9.5. Les rangeurs suivants sont délivrés:

### Distance 300m:

- Passes, rachats etc.:
  - 1 à 20 coups 1 rangeur
  - autres 1-20 coups 1 rangeur
- Maîtrise 3 positions 6 rangeurs
- Maîtrise 2 positions 5 rangeurs
- Maîtrise couché 4 rangeurs
- **Les installations de tir sportif "Riedertal" à Viège** est essentiellement réservé aux tirs de maîtrise 3 position, sauf les samedis.

### Distance Carabine 50m:

- Passes, rachats etc.:
  - 1 à 20 coups 1 rangeur
  - autres 1-20 coups 1 rangeur
- Maîtrise 3 positions 6 rangeurs
- Maîtrise 2 positions 5 rangeurs
- Maîtrise couché 4 rangeurs

### Distance Pistolet 50m:

- Passes, rachats etc.:
  - 1 à 20 coups 1 rangeur
  - autres 1-20 coups 1 rangeur
- Maîtrise A 6 rangeurs
- Maîtrise B 4 rangeurs

### Distance Pistolet 25m:

- Des blocs de rangeurs sont attribués pour le tir de passes et de maîtrises.
- Après réception de la facture, tous les tireurs peuvent réserver les heures de tir/cibles personnellement ou par Société de tir sur un portail internet spécial. Les tireurs qui ne réservent pas leurs heures de tir doivent le faire à la centrale de tir pendant la durée du tir.

- 9.6. **Les samedis, aucun rangeur** n'est délivré pour le tir des **maîtrises 300m**
- 9.7. Les tireurs doivent se trouver près du pas de tir indiqué 10 minutes avant l'heure du tir et remettre au secrétaire leur livret de tir. Une arrivée tardive entraîne la perte du temps de tir d'un rangeur.
- 9.8. L'attribution de rangeurs a lieu avant la fête sur la base de la commande, pendant la fête, pour l'achat de nouveaux livrets de tir et de nouvelles passes, selon les disponibilités.
- 9.9. Toutes les réclamations qui concernent l'attribution de rangeurs sont réglées définitivement par la Division Tir.

## 10. Contrôle des armes de sport

- 10.1. Les armes de sport et leur maniement doivent être conformes aux RTSp de la FST. La Division Tir se réserve le droit de procéder à des contrôles inopinés dans les stands de tir.
- 10.2. Les armes de sport qui sont déposées à l'intérieur ou à l'extérieur des stands de tir contrairement aux prescriptions sont confisquées par la direction des tirs. Elles pourront être récupérées auprès de la direction des tirs contre le paiement d'une taxe de Fr. 10.00.
- 10.3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes de sport et autres effets endommagés ou perdus.
- 10.4. Le contrôle des armes de sport est obligatoire. Les armes de sport sont plombées et estampillées ainsi:
- |   |       |
|---|-------|
| - Fusil libre 300m et 50m               | blanc |
| - Fusil standard                        | bleu  |
| - Fusil d'assaut 57/02                  | vert  |
| - Fusil d'assaut 90 et 57/03            | jaune |
| - Mousqueton                            | rouge |
| - Pistolet 50 m (PL)                    | blanc |
| - Pistolet à percussion annulaire (PPA) | jaune |
| - Pistolet à percussion centrale (PPC)  | vert  |
| - Pistolet d'ordonnance (PO)            | rouge |
- 10.5. Dans ce plan de tir, sous le terme „Pistolet“ sont compris aussi les revolvers de même que sous le terme „Pistolet d'ordonnance“ sont compris les pistolets semblables aux pistolets d'ordonnance.
- 10.6. Armurier officiel: **G. Dayer Armes SA**, rue des Casernes, 1950 Sion.
- 10.7. Le contrôle et la réparation des armes de sport ne sont possibles qu'à la Centrale à Rarogne.

## 11. Munition

- 11.1. Seule la munition d'ordonnance fournie par les organisateurs de la fête peut être utilisée pour le tir à la distance de 300 m et pour le tir au Pistolet d'ordonnance.
- 11.2. Le prix de la munition d'ordonnance, y compris la contribution de sport et de formation par cartouche, se monte à:
- |   |             |
|---|-------------|
| - Cartouche pour Fusil GP 11 et GP 90     | 35 centimes |
| - Cartouche pour Pistolet 7,65 mm et 9 mm | 25 centimes |
- (Prix d'achat: 35 centimes moins les 10 centimes de contribution de sport et de formation déjà comprise dans le prix des passes).
- 11.3. Les tireurs aux disciplines Carabine 50m, Pistolet 50m ou 25m, qui tirent avec les Pistolets 50 m, les Pistolets à percussion annulaire ou à percussion centrale doivent apporter leur munition ou l'acheter auprès de l'armurier officiel (les 10 centimes de contribution de sport et de formation sont déjà comprise dans le prix des passes).
- 11.4. Les douilles restent propriété des organisateurs de la fête.

## 12. Catégories d'âge et allègements de position

- 12.1. Catégories d'âge
- |                         |   |
|-------------------------|---|
| - Adolescents (JJ)      | 10 - 16 ans (années 2005-1999)          |
| - Juniors (J)           | 17 - 20 ans (années 1998-1995)          |
| - Elite (E)             | 21 - 45 ans (années 1994-1970)          |
| - Seniors (S)           | 46 - 59 ans (années 1969-1956)          |
| - Vétérans (V)          | 60 - 69 ans (années 1955-1946)          |
| - Seniors-vétérans (SV) | dès 70 ans (années 1945 et antérieures) |



- 12.2. Sur demande, les tireurs sont tenus de présenter leur licence.
- 12.3. Les Adolescents, les Juniors, les Vétérans et les Seniors-vétérans n'ont droit aux avantages prévus par le plan de tir que si leur livret de tir porte la mention idoine.
- 12.4. Seuls les allègements de position et les modifications des armes de sport autorisées par la FST et qui sont notifiées sur la licence sont acceptés. Sur demande, l'autorisation par la FST doit être présentée. Si la notification manque sur la licence, l'autorisation par la FST doit être spontanément présentée. Toute autre autorisation n'est pas acceptée.
- 12.5. L'utilisation de moyen auxiliaire de tir pour le degré d'âge JJ n'est pas autorisé; les allègements de positions sont également interdits.

### 13. Organisation du tir, règles de tir, évaluation des coups et des résultats

- 13.1. Pour toutes les règles de tir, on se réfère strictement aux RTSp de la FST pour toutes les disciplines.
- 13.2. Les tireurs sont responsables que les fonctionnaires comprennent correctement leurs indications. Ils doivent contrôler l'exactitude des inscriptions dans leur livret de tir. **Les corrections doivent être visées par le surveillant du stand de tir.**
- 13.3. Les tireurs ont l'interdiction de manipuler les cibles ou les appareils de commande.
- 13.4. En cas de problèmes techniques aux cibles, les tireurs doivent répéter l'entier des bonnes cibles ou des passes inachevées.
- 13.5. À la fin du tir, les tireurs doivent se rendre au guichet „**Contrôle**“ à la **Centrale à Rarogne**, afin qu'ils puissent contrôler ou éventuellement faire corriger leurs résultats saisis électroniquement. Les réclamations faites ultérieurement ne sont pas acceptées. Les résultats ainsi contrôlés sont définitifs.
- 13.6. En cas d'égalité de points, pour autant qu'il n'en soit pas décidé autrement, appui par les meilleurs coups profonds de la totalité du programme, puis appui par l'âge (selon Art. 51 RTSp).
- 13.7. Les plaintes qui ne concernent que le déroulement des tirs ou les règles de tir doivent être introduites jusqu'à la fin des tirs au surveillant du stand qui décide immédiatement. On peut recourir par écrit auprès de la Division Tir. Un recours éventuel contre la décision de la Division Tir peut être introduit auprès de la Commission dirigeante de la FFT 2015 qui décide définitivement.
- 13.8. L'évaluation des coups s'effectue selon les Règles du tir sportif de la FST (RTSp) et ses règles techniques (RT) pour chaque discipline.

### 14. Distinctions

- 14.1. Une seule distinction ou carte-couronne par livret de tir est remise à tous les tireurs. Les distinctions pour la cible Juniors, les maîtrises et les Concours spéciaux ne sont pas concernées par cette restriction.
- 14.2. Pour **les bonnes cibles**, les distinctions suivantes sont remises :
  - 1 - 2 résultats de distinction    insigne-couronne simple  
ou carte-couronne à Fr.12.00
  - 3 - 4 résultats de distinction    insigne-couronne triple  
ou carte-couronne à Fr.15 00
  - dès 5 résultats de distinction    insigne-couronne spécial  
ou carte-couronne à Fr.20.00

- 14.3. Pour **les cibles Juniors** Fusil 300m, Carabine 50m et Pistolet 25m, la distinction suivante est remise: insigne-couronne Juniors
- 14.4. Pour **la cible Valais 200 ans** des médailles jubiléées sont remises.
- 14.5. Pour **les maîtrises** les distinctions suivantes sont remises:
- insigne–couronne de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.00 et nouvelle médaille de maîtrise de la FST.
  - insigne–couronne de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12.00
- 14.6. **Nouvelle médaille de maîtrise:** à la fin du tir, tous les tireurs ayant droit à une médaille doivent s'annoncer, au guichet "Médailles de maîtrise" à la Centrale à Rarogne pour la retirer. L'organisateur de la fête n'est pas responsable des médailles de maîtrise non retirées jusqu'au dimanche 12 juillet 2015 à 14 h. Aucune médaille n'est envoyée ultérieurement.
- 14.7. **Concours spéciaux:** Les distinctions sont attribuées selon les directives particulières de ces concours.
- 14.8. Toutes les distinctions, toutes les répartitions et tous les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête. Les prétentions ultérieures ne sont pas acceptées.

## 15. Proclamation des résultats

### 15.1 Tir en général

La proclamation des résultats a lieu sur invitation; les tireurs et les Sociétés de tir ayant droit à un prix seront personnellement invités.

- |                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| - Concours des sociétés | Samedi 19 septembre 2015     |
| - Bonnes cibles         | Samedi 19 septembre 2015     |
| - Concours de groupes   | Pas de distribution des prix |

### 15.2 Concours spéciaux

La proclamation des résultats a lieu sur invitation:

- |  |  |
|--|--|
| - Tir d'ouverture                                | Il n'y a pas de proclamation des résultats |
| - Match intercantonal                            | selon les directives                       |
| - Tir des invités                                | selon l'invitation                         |
| - Journée de la jeunesse                         | selon les directives                       |
| - Concours des Sociétés suisses tir à l'étranger | selon les directives                       |
| - Concours d'armée                               | selon le règlement                         |
| - Concours académique                            | selon les directives                       |
| - Concours des Rois du tir pistolet              | selon les directives                       |
| - Concours des Rois du tir fusil                 | selon les directives                       |

- 15.3. La valeur des prix indiqués dans le plan de tir correspond à la valeur minimale garantie; elle est, suivant le résultat de la récolte de prix, elle est encore relevée, complétée et étendue. L'attribution des prix aux bonnes cibles s'effectue selon les souhaits des donateurs ou par la Division Tir. Cette attribution est définitive. Les prix spéciaux ne sont ni échangés ni remplacés en espèces.
- 15.4. Aux distances 300m et 50/25m, les tireurs ne reçoivent qu'un prix spécial (à l'exception des cibles Dons d'honneur, Juniors, Maîtrises, Rois du tir et Concours spéciaux). Si les tireurs ont droit à plusieurs prix spéciaux, ils reçoivent celui de la bonne cible dont la valeur est la plus élevée. En lieu et place des prix auxquels ils doivent renoncer, ils reçoivent un montant égal au premier prix en espèces.

- 15.5. Lors de la proclamation des résultats, les tireurs peuvent choisir leur prix, dans l'ordre de leur classement. La Division Tir attribue le prix le plus élevé aux absents ou aux tireurs qui ne sont pas représentés
- 15.6. Les prix non retirés peuvent être récupérés pendant deux mois après la distribution de prix à l'adresse indiquée sur l'invitation. Passé ce délai, les dons deviennent propriété de l'organisateur de la fête.
- 15.7. **Les distinctions des Sociétés de tir ne sont remises que lors de la proclamation des résultats.**
- 15.8. Tous les prix en espèces, à l'exception des prix spéciaux, sont payés aux tireurs par cartes-couronne à valeur variable. Les Sociétés de tir et les groupes reçoivent leurs répartitions sur le compte indiqué sur le formulaire d'inscription.
- 15.9. En cas d'erreur de distribution de prix par suite d'adresse incomplète, l'organisateur de la fête décline toute responsabilité. Si nécessaire, les frais qui en résultent sont mis à la charge des gagnants.
- 15.10. Le palmarès est publié sur l'Internet sous [www.esf2015.ch](http://www.esf2015.ch); il est remis sans frais aux Sociétés de tir invitées à la proclamation des résultats.
- 15.11. Les plaintes concernant le classement et l'organisation en général doivent être introduites par écrit dans les 20 jours qui suivent la proclamation des résultats auprès de la Division Tir. Un recours éventuel contre la décision peut être introduit par écrit dans les 20 jours après sa notification auprès de l'instance qui l'a prise. Cette instance la transmet sans délai, avec sa prise de position, à la Commission disciplinaire et de recours (CDR) de la FST.

## 16. Assurance

- 16.1. L'ensemble des tireurs, des fonctionnaires et des auxiliaires est assuré auprès de l'AASST assurances contre les accidents et la responsabilité civile à la Centrale à Raron et sur les installations de tir sportif à Viège "Riedertal" pendant toute la durée de la fête. Les auxiliaires sont assurés lors de leur déplacement par le chemin le plus direct entre leur domicile et le lieu de leur engagement. Les assurés renoncent expressément à toute prétention qui n'est pas couverte par l'AASST assurances envers l'organisateur de la fête et leurs organes.
- 16.2. Les tireurs qui provoqueraient des accidents peuvent être tenus responsables tant civilement que pénalement.

## 17. Dispositions finales

- 17.1. Toute transgression aux dispositions des RTSp de la FST ou à celle ce plan de tir peuvent provoquer l'annulation des résultats, la perte des paiements effectués pour le livret de tir et les passes, le renvoi des stands de tir et la transmission du cas à la Commission disciplinaire et de recours (CDR) de la FST.
- 17.2. Ce plan de tir peut, en cas de nécessité (par exemple modification des conditions-cadres, contraintes supplémentaires, etc.) être modifié et adapté par le CO FFT 2015 en accord avec le comité de la FST.

## Répartition des passes et concours

Fusil 300m

Passe	Cat.	Nombre de coups	Cible	Prix	Distinction			Répartition
					Cat. A	Cat. D	Cat. B	
Livrets de tir				35.-				
Tir d'ouverture	S/O	30 série en 10 min.	À 10	80.-	selon plan de tir			aucune
Exercice	toutes	5 c.p.c.	À 10	7.-	aucune			
Art (Groupe)	S/O	5 c.p.c.	À 100	25.-	440/430/425	415/405/400	395/385/380	60%
Militaire	S/O	4 c.p.c.	À 100	25.-	352/344/340	332/324/320	316/308/304	60%
Répartition	S/O	6 c.p.c.	À 10	25.-	54/53/52	51/50/49	49/48/47	60%
Série	S/O	6 en série	À 10	25.-	54/53/52	51/50/49	49/48/47	60%
Asperlin Rarogne	S/O	3 c.p.c. et 3 en série	À 10	25.-	54/53/52	51/50/49	49/48/47	60% en nature
13 Étoiles	S/O	5 c.p.c. et 2x4 en série	À 10	25.-	117/115/113	110/108/106	106/104/102	60% en nature
Valais 200 ans (Médaille)	S/O	5 c.p.c. et 3 en série	À 10	25.-	72/70/69	68/66/65	66/64/63	aucune
Distinction	S/O	6 c.p.c.	À 10	15.-	54/53/52	51/50/49	49/48/47	aucune
Dons d'honneur	S/O	3 c.p.c.	À 100	15.-	aucune			100%
Vétérans	S/O	5 c.p.c.	À 100	25.-	430/425	405/400	385/380	60%
Juniors	S/O	4 c.p.c. et 2x3 en série	À 10	15.-	88/87	82/81	aucune	aucune
Rachats	S/O	2 c.p.c.	À 100	7.50	aucune	aucune	aucune	60%
Sociétés	toutes	6 c.p.c. et 4 en série	À 10	18.-	90/88/87	84/82/81	81/79/78	aucune
Finale des Sociétés de tir				130.-	selon plan de tir			100%
Finance de groupe				60.-	selon plan de tir			100%
Maîtrises 3 Positions	S/O	60 selon RTSp	À 10	90.-	505/485-504	493/473-492	487/467-486	aucune
Maîtrises 2 Positions	S/O	60 selon RTSp	À 10	90.-	selon plan de tir			aucune
Maîtrises couché	S/O	60 selon RTSp	À 10	90.-	selon plan de tir			aucune
Concours des Rois de tir			A100/ISSF		selon plan de tir			aucune

**Parrainage de la cible**

Armes de sport:	Tous les fusils
Cible:	Cible A10
Programme de tir:	5 coups, coup par coup par passe; nombre de passes illimité
Position:	Libre pour tous les fusils
Prix:	<b>Fr. 7.00</b> par passe (Fr. 4.50 taxe de tir, Fr. 1.75 munition et Fr. 0.75 taxe d'environnement)
Conditions:	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Interruption de la passe et passage à toutes les bonnes cibles autorisés.</li><li>2. Seules 8 passes peuvent être commandées à l'avance.</li></ol>



## Parrainage de la cible:

Armes de sport:	Cat. Sport:	Fusil standard et Fusil libre		
	Cat. Ordonnance:	Fusil d'assaut 90, Mousqueton et tous les Fusils d'assaut 57		
Cible:	Cible A100			
Programme de tir:	4 coups, coup par coup			
Positions:	Mousqueton et Fusil standard couché bras franc Fusil libre pas couché Fusil d'assaut sur bipied Les Vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au mousqueton ou couché bras franc au fusil libre.			
Prix:	<b>Fr. 25.00</b> (Fr. 23.00 prix de passe, Fr. 1.40 munition et Fr. 0.60 taxe d'environnement)			
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs dans les deux catégories.			
Prix spéciaux:	<u>Prix</u>	<u>Cat. Sport</u>	<u>Cat. Ordonnance</u>	
	1 <sup>er</sup> prix	Fr. 1'500.00	Fr. 1'500.00	
	Dernier prix spécial: au moins Fr. 120.00 Premier prix en espèces: Fr. 70.00 dernier prix en espèces: Fr. 8.00			
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.			
Distinctions:	<u>Catégories</u>	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
	Cat. A Fusil standard, Fusil libre	352	344	340
	Cat. D Mousqueton, F ass 90, F ass 57	332	324	320
	Cat. B F ass 57 avec moyens aux. > 02	316	308	304

## Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. Sport: Fusil standard et Fusil libre  
 Cat. Ordonnance: Fusils d'assaut 90, Mousqueton et tous les fusils d'assaut 57

Cible: Cible A10

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Positions: Mousqueton et Fusils standard couché bras franc  
 Fusil libre pas couché  
 Fusil d'assaut sur bipied  
 Les Vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au mousqueton ou couché bras franc au fusil libre.

Prix: **Fr. 25.00**  
 (Fr. 22.00 prix de passe, Fr. 2.10 munition et Fr. 0.90 taxe d'environnement)

Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche de prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés.

## Répartition immédiate:

Points	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
60 points	Fr. 80.00	Fr. 100.00
59 points	Fr. 45.00	Fr. 80.00
58 points	Fr. 28.00	Fr. 60.00
57 points	Fr. 18.00	Fr. 45.00
56 points	Fr. 12.00	Fr. 35.00
55 points	Fr. 8.00	Fr. 27.00
54 points		Fr. 20.00
53 points		Fr. 15.00
52 points		Fr. 10.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

## Distinctions:

Catégories		E/S	V/J	SV/JJ
Cat. A	Fusil standard, Fusil libre	54	53	52
Cat. D	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	51	50	49
Cat. B	F ass 57 avec moyens aux. > 02	49	48	47



**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Cat. Sport: Fusils standard et Fusil libre  
 Cat. Ordonnance: Fusil d'assaut 90, Mousqueton et tous les fusils d'assaut 57

Cible: Cible A10

Programme de tir: 6 coups en série

Positions: Mousqueton et Fusil standard couché bras franc  
 Fusil libre pas couché  
 Fusil d'assaut sur bipied  
 Les Vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au Mousqueton ou couché bras franc au Fusil libre.

Prix: **Fr. 25.00**  
 (Fr. 22.00 prix de passe, Fr. 2.10 munition et Fr. 0.90 taxe d'environnement)

Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés.

## Répartition immédiate:

Points	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
60 points	Fr. 80.00	Fr. 100.00
59 points	Fr. 45.00	Fr. 80.00
58 points	Fr. 28.00	Fr. 60.00
57 points	Fr. 18.00	Fr. 45.00
56 points	Fr. 12.00	Fr. 35.00
55 points	Fr. 8.00	Fr. 27.00
54 points		Fr. 20.00
53 points		Fr. 15.00
52 points		Fr. 10.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

## Distinctions:

Catégories		E/S	V/J	SV/JJ
Cat. A	Fus standard, Fusil libre	54	53	52
Cat. D	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	51	50	49
Cat. B	F ass 57 avec moyens aux. > 02	49	48	47

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Cat. Sport: Fusil standard et Fusil libre  
 Cat. Ordonnance: Fusil d'assaut 90, Mousqueton et tous les Fusils d'assaut 57

Cible: Cible A10

Programme de tir: 3 coups, coup par coup et 3 coups en série

Positions: Mousqueton et Fusil standard couché bras franc  
 Fusil libre pas couché  
 Fusil d'assaut sur bipied

Les vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au Mousqueton ou couché bras franc au Fusil libre.

Prix: **Fr. 25.00**

(Fr. 22.00 prix de passe, Fr. 2.10 munition et Fr. 0.90 taxe d'environnement)

Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate en nature dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés.

Remise immédiate de prix en nature:

Points	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
60 points	Fr. 80.00	Fr. 100.00
59 points	Fr. 45.00	Fr. 80.00
58 points	Fr. 28.00	Fr. 60.00
57 points	Fr. 18.00	Fr. 45.00
56 points	Fr. 12.00	Fr. 35.00
55 points	Fr. 8.00	Fr. 27.00
54 points		Fr. 20.00
53 points		Fr. 15.00
52 points		Fr. 10.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Distinctions:

Catégories		E/S	V/J	SV/JJ
Cat. A	Fusil standard, Fusil libre	54	53	52
Cat. D	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	51	50	49
Cat. B	F ass 57 avec moyens aux. > 02	49	48	47

## Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. Sport: Fusil standard et Fusil libre  
 Cat. Ordonnance: Fusil d'assaut 90, Mousqueton et tous les Fusils d'assaut 57

Cible: Cible A10

Programme de tir: 5 coups, coup par coup et 2 x 4 coups en série

Positions: Mousqueton et Fusil standard couché bras franc  
 Fusil libre pas couché  
 Fusil d'assaut sur bipied

Les Vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au Mousqueton ou couché bras franc au Fusil libre.

Prix: **Fr. 25.00**  
 (Fr. 18.50 prix de passe, Fr. 4.55 munition et Fr. 1.95 taxe d'environnement)

Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate en nature dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est Verseau titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés.

Remise immédiate des prix en nature:

Points	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
130 points	Fr. 100.00	Fr. 120.00
129 points	Fr. 80.00	Fr. 100.00
128/127 points	Fr. 50.00	Fr. 80.00
126/125 points	Fr. 30.00	Fr. 60.00
124/123 points	Fr. 20.00	Fr. 50.00
122/121 points	Fr. 12.00	Fr. 40.00
120/119 points	Fr. 8.00	Fr. 30.00
118/117 points		Fr. 25.00
116/115 points		Fr. 20.00
114/113 points		Fr. 15.00
112/111 points		Fr. 10.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

Distinctions:	Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Cat. A	Fusil standard, Fusil libre	117	115	113
Cat. D	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	110	108	106
Cat. B	F ass 57 avec moyens aux.02	106	104	102

**Parrainage de la cible :**

Armes de sport : Cat. Sport : Fusils standard et Fusil libre  
 Cat. Ordonnance : Fusil d'assaut 90, Mousqueton et tous les Fusils d'assaut 57

Cible ; Cible A 10

Programme de tir : 5 coups, coup par coup, 3 coups en série

Positions : Mousqueton et Fusil standard couché bras franc  
 Fusil libre pas couché  
 Fusil d'assaut sur bipied

Les vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au Mousqueton ou couché bras franc au fusil libre.

Prix : **Fr. 25.00**  
 (Fr. 21.00 taxe de contrôle, Fr. 2.80 munition et Fr. 1.20 taxe d'environnement)

Répartition immédiate : aucune

Distinction : Médaille jubilee «200 ans Valais»

<u>Catégories</u>		<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
Cat. A	Fusil standard, Fusil libre	72	70	69
Cat. D	Mousqueton, F ass 90, F ass 57	68	66	65
Cat. B	F ass 57 avec moyens aux. >02	66	64	63

Disposition spéciale : Les médailles jubilee doit être retirée pendant la durée de la fête, sinon elle est perdue.

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Cat. Sport: Fusil standard et Fusil libre  
 Cat. Ordonnance: Fusil d'assaut 90, Mousqueton et tous les Fusils d'assaut 57

Cible: Cible A10

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Positions: Mousqueton et Fusil standard couché bras franc  
 Fusil libre pas couché  
 Fusil d'assaut sur bipied  
 Les Vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au mousqueton ou couché bras franc au fusil libre.

Prix : **Fr. 15.00**  
 (Fr. 12.00 taxe de contrôle, Fr. 2.10 munition et Fr. 0.90 taxe d'environnement)

Prix supplémentaires: Distribution immédiate des prix en nature:

Points	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
60 points	Fr. 25.00	Fr. 25.00
59 points	Fr. 8.00	Fr. 15.00
58 points		Fr. 12.00
57 points		Fr. 8.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

Distinctions:	Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
	Cat. A Fusil standard, Fusil libre	54	53	52
	Cat. D Mousqueton, F ass 90, F ass 57	51	50	49
	Cat. B F ass 57 avec moyens aux. > 02	49	48	47

**Parrainage de la cible:**

- Armes de sport:           Cat. Sport:           Fusil standard et Fusil libre  
                                   Cat. Ordonnance:   Fusil d'assaut 90, Mousqueton et tous les Fusils  
   d'assaut 57
- Cible:                        Cible A100
- Programme de tir:         3 coups, coup par coup
- Positions:                 Mousqueton et Fusil standard couché bras franc  
                                   Fusil libre pas couché  
                                   Fusils d'assaut sur bipied  
                                   Les Vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au  
                                   mousqueton ou couché bras franc au fusil libre.
- Prix:                         **Fr.15.00**  
                                   (Fr. 13.50 taxe de contrôle, Fr. 1.05 munition et Fr. 0.45 taxe d'environnement)
- Dotation:                 Tous les dons d'honneur en nature sans attribution spéciale, mais au  
                                   minimum le 100% du produit des taxes de contrôle, réparti dans les deux  
                                   catégories.
- Prix spéciaux:            

Prix	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
1 <sup>er</sup> prix	Fr. 4'000.00	Fr. 4'000.00
- Classement:             Le total des deux meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de  
                                   points, appui par le troisième meilleur coup, puis par l'âge.
- Distinctions:            Aucune
- Dispositions spéciales:
  1. Les dix meilleurs tireurs de chaque catégorie au moins sont invités à la  
                                   distribution des prix et pourront choisir leur prix selon l'ordre de leur  
                                   classement.
  2. Les prix spéciaux non retirés lors de la distribution des prix pourront  
                                   l'être, dans les deux mois, à l'adresse indiquée. Passé ce délai, les prix  
                                   deviennent propriété de l'organisateur de la fête.  
                                   Les frais de port et d'emballage sont à la charge du bénéficiaire s'il  
                                   demande qu'on lui envoie son prix.
  3. Les autres dons d'honneur parviennent à leur destinataire, sans frais,  
                                   dans les 4 semaines suivant la distribution des prix, pour autant que  
                                   leur nature n'exige pas une remise en mains propres.
  4. Un échange de dons d'honneur n'est pas possible.

## Parrainage de la cible:

Tireurs:	Vétérans et Seniors-vétérans de la FST nés en 1950 et antérieurement.		
Armes de sport:	Cat. Sport:	Fusil standard et Fusil libre	
	Cat. Ordonnance:	Fusil d'assaut 90, Mousqueton et tous les Fusils d'assaut 57	
Cible:	Cible A100		
Programme de tir:	5 coups, coup par coup		
Positions:	Mousqueton couché bras franc ou appuyé		
	Fusil standard couché bras franc		
	Fusil libre à genou ou couché bras franc		
	Fusil d'assaut sur bipied		
Prix:	<b>Fr. 25.00</b> (Fr. 22.50 prix de passe, Fr. 1.75 munition et 0.75 taxe d'environnement)		
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs dans les deux catégories.		
Prix spéciaux:	<u>Prix</u>	<u>Cat. Sport</u>	<u>Cat. Ordonnance</u>
	1 <sup>er</sup> prix	Fr. 1'500.00	Fr. 1'500.00
	Dernier prix spécial: au moins Fr. 120.00		
	Premier prix en espèces: Fr. 70.00 dernier prix en espèces: Fr. 8.00		
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par les coups profonds, puis appui par l'âge.		
Distinctions:	<u>Catégories</u>	<u>V</u>	<u>SV</u>
	Cat. A Fusil standard, Fusil libre	430	425
	Cat. D Mousqueton, F ass 90, F ass 57	405	400
	Cat. B F ass 57 avec moyens aux. > 02	385	380

## Parrainage de la cible:

Tireurs: Juniors et Adolescents de la FST nés entre 1990 et 2000

Armes de sport: Cat. Sport: Fusil standard et Fusil libre  
 Cat. Ordonnance: Fusil d'assaut 90

Cible: Cible A10

Programme de tir: 4 coups, coup par coup et 2x3 coups en série

Positions: Mousqueton et Fusil standard couché bras franc  
 Fusil libre pas couché  
 Fusils d'assaut sur bipied

Prix: **Fr. 15.00**  
 (Fr. 10.00 taxe de contrôle, Fr. 3.50 munition et Fr. 1.50 taxe d'environnement)

Dotation: Des prix attribués à cette cible.

Prix	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
1 <sup>er</sup> prix	Fr. 800.00	Fr. 800.00

Dernier prix spécial: au moins Fr. 120.00

Classement: Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par le meilleur coup profond à 100 points, puis appui par le deuxième coup profond à 100 points, puis appui par l'âge.

Distinction spéciale:	Catégories	J	JJ
	Cat. A Fusil standard, Fusil libre	88	87
	Cat. D F ass 90	82	81



**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Cat. Sport: Fusil standard et Fusil libre  
 Cat. Ordonnance: Fusil d'assaut 90, Mousqueton et tous les Fusils d'assaut 57

Cible: Cible A100

Programme de tir: 2 coups par passe, coup par coup; au maximum 48 passes autorisées

Positions: Mousqueton et Fusil standard couché bras franc  
 Fusil libre pas couché  
 Fusil d'assaut sur bipied  
 Les Vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au mousqueton ou couché bras franc au fusil libre.

Prix: **Fr. 7.50**  
 (Fr. 6.50 prix de passe, Fr. 0.70 munition et Fr. 0.30 taxe d'environnement)

Dotation: 60% au moins du produit des passes de chaque catégorie.

Répartition immédiate pour coups profonds:

Points	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
100 points	Fr. 40.00	Fr. 80.00
99 points	Fr. 20.00	Fr. 40.00
98 points	Fr. 10.00	Fr. 20.00
97 points	Fr. 6.00	Fr. 10.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Le tireur reçoit par livret de tir au maximum Fr. 300.00 en espèces et Fr. 200.00 en prix en nature.

Prix spéciaux: 

Prix	Cat. Sport	Cat. Ordonnance
1 <sup>er</sup> prix	Fr. 4'000.00	Fr. 4'000.00

Dernier prix spécial: au moins Fr. 120.00

Premier prix en espèces: Fr. 70.00 dernier prix en espèces: Fr. 8.00

Classement: Le total des 15 meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs coups suivants, puis par l'âge.

Disposition spéciale: Toutes les passes doivent être tirées avec la même arme de sport.

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Tous les fusils  
 Cible: Cible A10  
 Programme de tir: 6 coups, coup par coup et 4 coups en série  
 Positions: Mousqueton et Fusil standard couché bras franc  
 Fusil libre pas couché  
 Fusil d'assaut sur bipied  
 Les Vétérans et Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé au mousqueton ou couché bras franc au fusil libre.

Prix: **Fr. 18.00**  
 (Fr. 7.00 prix de passe, Fr. 6.00 taxe de contrôle Fr. 3.50 munition et Fr. 1.50 taxe d'environnement)

Distinctions:	Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
	Cat. A Fusil standard, Fusil libre	90	88	87
	Cat. D Mousqueton, F ass 90, F ass 57	84	82	81
	Cat. B F ass 57 avec moyens aux. > 02	81	79	78

Disposition spéciale: La cible „Société" est obligatoire pour les tireurs dont la Société de tir prend part au Concours des sociétés. Leurs résultats comptent pour le Concours des sociétés.

**Règlement du Concours des sociétés**

Participation: Toutes les Sociétés de tir à 300m, membres d'une Société cantonale de tir de la FST et les Sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à prendre part au Concours des sociétés. Elles sont désignées ci-après par « sociétés ».  
 Les sociétés qui obtiennent le nombre minimal de tireurs au Concours des sociétés doivent y prendre part.

Participants: Seuls les tireurs licenciés, membres de la société concernée, ont droit d'y participer. Les participants sont obligés à tirer la cible „Société". Une société ne peut exclure un membre licencié du Concours des sociétés.  
 Les tireurs peuvent aussi tirer la cible „Société" si la société dont ils sont membres ne participe pas au Concours des sociétés.

Contestations: Toutes les contestations concernant l'admission ou la disqualification d'une société ou de tireurs sont tranchées définitivement à la requête de la Société cantonale de tir concernée ou de la Division Tir par la Commission disciplinaire et de recours de la FST, avant la proclamation des résultats.

Catégories: Toutes les sociétés concourent dans la catégorie fixée par la FST (Etat: début de la fête)  
 Le Concours des sociétés est réparti en 4 catégories; un classement par catégorie est établi.

Programme de tir: Les résultats de la cible „Société" comptent.

Finance de société: **Fr. 130.00**

- Résultats obligatoires: Les résultats obligatoires de chaque catégorie comprennent **50% des résultats obtenus par l'ensemble des tireurs d'une société**. Cependant, le nombre de résultats obligatoires minimaux de la catégorie concernée compte. Les décimales ne sont pas prises en compte.
- Résultats obligatoires minimaux:
- |                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| 1 <sup>re</sup> catégorie | 14 résultats obligatoires |
| 2 <sup>e</sup> catégorie  | 12 résultats obligatoires |
| 3 <sup>e</sup> catégorie  | 10 résultats obligatoires |
| 4 <sup>e</sup> catégorie  | 8 résultats obligatoires  |
- Résultat de société: Les meilleurs résultats individuels de la société sont pris en compte pour calculer le résultat de la société.
- Calcul: Au total des résultats obligatoires on ajoute 1% de la somme des résultats non obligatoires. Cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires. Ce calcul se fait à 3 décimales près.
- Classement: En cas d'égalité de points, appui par le plus grand nombre de tireurs, puis par les meilleurs résultats individuels.
- Toutes les sociétés qui obtiennent le minimum de résultats obligatoires pour le calcul du résultat de leur société sont classées.
- Dotation: 60% du produit des finances de société et des finances individuelles au moins, une part des dons et le montant des différences éventuelles des cibles à répartition à toutes les sociétés de tir classées.
- Prix de société: Toutes les sociétés de tir classées reçoivent un prix.
- |                         |   |
|-------------------------|---|
| 1 <sup>er</sup> échelon | Miroir d'une valeur de Fr. 450.00                             |
| 2 <sup>e</sup> échelon  | Channe valaisanne en étain d'une valeur de Fr. 400.00         |
| 3 <sup>e</sup> échelon  | Barillon valaisan (petit tonnelet) d'une valeur de Fr. 350.00 |
- Échelle des prix: Les prix en nature sont attribués ainsi:
- | Échelon                 | Cat. 1 | Cat. 2 | Cat. 3 | Cat. 4 |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|
| 1 <sup>er</sup> échelon | 40%    | 30%    | 25%    | 20%    |
| 2 <sup>e</sup> échelon  | 30%    | 35%    | 35%    | 35%    |
| 3 <sup>e</sup> échelon  | 30%    | 35%    | 40%    | 45%    |
- Distinction de société: Toutes les sociétés de tir classées reçoivent une distinction.
- |  |  |
|--|--|
| Couronne de laurier or                     | 1 <sup>er</sup> rang de chaque catégorie |
| Couronne de laurier argent                 | 2 <sup>e</sup> rang de chaque catégorie  |
| Couronne de laurier bronze                 | 3 <sup>e</sup> rang de chaque catégorie  |
| Couronne de laurier avec feuilles d'or     | 91.000 points et plus                    |
| Couronne de laurier avec feuilles d'argent | 89.000-90.999 points                     |

## Challenges en compétition lors du Concours des sociétés

### Uruguay

Toutes les sociétés qui remplissent les conditions suivantes peuvent concourir pour ce challenge qui représente le monument national „La Carreta“ à Montevideo.

- La moitié au moins des tireurs doit être âgé de moins de 30 ans.
- La société doit avoir organisé en 2015 un cours de Jeunes tireurs
- La société doit avoir participé en 2015 au Tir fédéral en campagne avec 50% au moins de tireurs (ajouter palmarès Tir fédéral en campagne 2015 et rapport de gestion 2014)

La candidature pour la participation à ce concours doit être **adressée jusqu'au 12 juillet 2015 (incl. les documents demandés)** au plus tard au guichet « Mutation » à la Centrale à Rarogne.

### Société de Banque Suisse

Cette „Coupe des banques“ est attribuée à la société qui, avec 50 tireurs au moins, a obtenu le meilleur résultat en 1<sup>re</sup> catégorie.

### Général Guisan

Ce challenge, une channe vaudoise en étain, est attribué à la société qui, avec 40 tireurs au moins, a obtenu le meilleur résultat en 2<sup>e</sup> catégorie.

### David Glatz, Président d'honneur de la FST

Ce challenge est attribué à la société qui, avec 30 tireurs au moins, a obtenu le meilleur résultat en 3<sup>e</sup> catégorie.

### Theo Krämer, Président d'honneur de la FST

Ce challenge, une channe en étain, un plateau et 6 gobelets, est attribué à la société qui, avec 30 tireurs au moins, a obtenu le meilleur résultat en 4<sup>e</sup> catégorie.

**Parrainage de la cible:**

- Participation:** Toutes les sociétés de tir à 300 m, membres d'une SCT de la FST, ainsi que les Sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à prendre part au Concours de groupes avec un nombre illimité de groupes. Elles sont désignées ci-après par « société ». 5 tireurs licenciés de la même Société de tir forment un groupe. Un tireur ne peut participer qu'avec un seul groupe.
- Catégories:** Le Concours de groupes se compose des catégories „Sport“ et „Ordonnance“; un classement séparé est établi. Les tireurs au Concours de groupes dans la catégorie „Sport“ peuvent tirer avec toutes les armes de sport. Les tireurs au Concours de groupes dans la catégorie „Ordonnance“ ne peuvent tirer qu'avec les armes d'ordonnance.
- Programme de tir:** Les résultats de la cible „Art“ comptent.
- Finance de groupe:** **Fr. 60.00**
- Dotation:** 100% du produit des finances de groupe, augmenté d'une part des dons à 50% des groupes classés de chaque catégorie.
- Prix de groupe:**
- | Prix                 | Cat. Sport   | Cat. Ordonnance |
|----------------------|--------------|-----------------|
| 1 <sup>er</sup> prix | Fr. 1'000.00 | Fr. 1'000.00    |
- Dernier prix de chaque catégorie: Fr. 20.00
- Classement:** Le total des résultats individuels des cinq tireurs détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.
- Inscription:** L'inscription au Concours de groupes se fait en même temps que celle des tireurs. Lors de l'inscription, il faut absolument indiquer dans quelle catégorie (Sport ou Ordonnance) le groupe désire concourir. Les tireurs au Concours de groupes doivent pour cela avoir commandé au préalable la cible „Art“, cible combinée avec le Concours de groupes.
- Mutations:** Les mutations de tireurs ne sont possibles que pendant la durée du tir à la Centrale, à Rarogne, au guichet „Mutations“ en présentant le livret de tir des tireurs au Concours de groupes concernés. Le déplacement d'un groupe à un autre n'est pas autorisé. L'inscription ultérieure de groupes est possible au même guichet en présentant le livret de tir des 5 tireurs. Sans la présentation des livrets de tir, aucune mutation ni nouvelle inscription n'est acceptée et délivrée.
- Proclamation des résultats:** Il n'y a pas de proclamation des résultats; les prix en espèces sont versés aux sociétés.

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Fusil standard et Fusil libre

Cible: Cible A10

Programme de tir: 60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune

Positions: 20 coups couché  
20 coups debout  
20 coups à genou

Prix : **Fr. 90.00**

(Fr. 6.00 taxe de contrôle, Fr. 12.00 part de la médaille de maîtrise, Fr. 42.00 taxe de tir, Fr. 21.00 munition et Fr. 9.00 taxe d'environnement).

Distinctions:

**Grande maîtrise:**

Nouvelle médaille de maîtrise de la FST et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.00

<u>Catégorie</u>	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
Fusil standard, Fusil libre	505	493	487

**Petite maîtrise:**

Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12.00

<u>Catégorie</u>	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
Fusil standard, Fusil libre	485 - 504	473 - 492	467 - 486

- Dispositions spéciales:
1. On ne peut tirer qu'une maîtrise à plusieurs positions. En plus d'une maîtrise à plusieurs positions, on peut tirer la maîtrise couché.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme de sport.
  4. L'ordre des passes est libre et avant chaque passe on peut tirer à volonté autant de coups d'essai.
  5. La nouvelle médaille de maîtrise de la FST est remise à tous les tireurs qui ont obtenu le résultat de grande maîtrise.
  6. La médaille de maîtrise de la FST doit être retirée après le tir à la Centrale à Rarogne. Aucune médaille n'est envoyée par courrier postal.
  7. **Aucun rangeur pour tirer les maîtrises les samedis n'est délivré.**

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Fusil standard  
Fusil d'assaut 90, Mousqueton et Fusil d'assaut 57  
Fusil d'assaut 57 avec moyens aux. > 02  
Fusil libre (Vétérans et Seniors-vétérans (V et SV) uniquement)

Cible: Cible A10

Programme de tir: 60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune

Positions: 30 coups couché  
30 coups à genou

Prix : **Fr. 90.00**  
(Fr. 6.00 taxe de contrôle, Fr. 12.00 part de la médaille de maîtrise, Fr. 42.00 taxe de tir, Fr. 21.00 munition et Fr. 9.00 taxe d'environnement)

Distinctions: **Grande maîtrise:**  
Nouvelle médaille de maîtrise de la FST et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.00

<u>Catégories</u>	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
Fusil standard	525	513	507
F ass 90, Mousqueton, F ass 57	495	483	477
F ass 57 avec moyens aux. > 02	480	468	462
Fusil libre (V et SV seulement)		513	507

**Petite maîtrise:**  
Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12.00

<u>Catégories</u>	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
Fusil standard	505 - 524	493 - 512	487 - 506
F ass 90, Mousqueton, F ass 57	475 - 494	463 - 482	457 - 476
F ass 57 avec moyens aux. > 02	460 - 479	448 - 467	442 - 461
Fusil libre (V et SV uniquement)		493 - 512	487 - 506

- Dispositions spéciales:
1. On ne peut tirer qu'une maîtrise à plusieurs positions. En plus d'une maîtrise à plusieurs positions, on peut tirer la maîtrise couché.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme de sport.
  4. L'ordre des passes est libre et avant chaque passe on peut tirer à volonté autant de coups d'essai.
  5. La nouvelle médaille de maîtrise de la FST est remise à tous les tireurs qui ont obtenu le résultat de grande maîtrise.
  6. La médaille de maîtrise de la FST doit être retirée après le tir à la Centrale, à Rarogne. Aucune médaille n'est envoyée par courrier postal.
  7. **Aucun rangeur pour tirer les maîtrises les samedis n'est délivré.**

## Parrainage de la cible:

Armes de sport: Fusil standard et Fusil libre  
Fusil d'assaut 90, Mousqueton et Fusil d'assaut 57  
Fusil d'assaut 57 avec moyens aux. > 02

Cible: Cible A10:

Programme de tir: 60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune

Position: 60 coups couché  
**(pas d'allègements de positions selon RTSp, part. B)**

Prix : **Fr. 90.00**  
(Fr. 6.00 taxe de contrôle, Fr. 12.00 part de la médaille de maîtrise, Fr. 42.00 taxe de tir, Fr. 21.00 munition et Fr. 9.00 taxe d'environnement)

## Distinctions:

### Grande maîtrise:

Nouvelle médaille de maîtrise de la FST et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.00

Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Fusil standard, Fusil libre	550	538	532
F ass 90, Mousqueton, F ass 57	525	513	507
F ass 57 avec moyens aux. > 02	505	493	487

### Petite maîtrise:

Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12.00

Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Fusil standard, Fusil libre	530 - 549	518 - 537	512 - 531
F ass 90, Mousqueton, F ass 57	505 - 524	493 - 512	487 - 506
F ass 57 avec moyens aux. > 02	485 - 504	473 - 492	467 - 486

- Dispositions spéciales:
1. En plus de la maîtrise couchée, on peut tirer une maîtrise à plusieurs positions.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme de sport.
  4. Avant chaque passe, on peut tirer à volonté autant de coups d'essai.
  5. La nouvelle médaille de maîtrise de la FST est remise à tous les tireurs qui ont obtenu le résultat de grande maîtrise.
  6. La médaille de maîtrise de la FST doit être retirée après le tir à la Centrale, à Rarogne. Aucune médaille n'est envoyée par courrier postal.
  7. **Aucun rangeur pour tirer les maîtrises les samedis n'est délivré.**



## Répartition des passes et concours

## Carabine 50m

Passe	Cat.	Nombre de coups	Cible	Prix	Distinction			Répartition
					E/S	J/V	JJ/SV	
Livret de tir				35.-				
Tir d'ouverture		30 en série en 15 min.	10	70.-	selon plan de tir			aucune
Exercice		5 c.p.c.	10	5.50	aucune	A		
Art		6 c.p.c.	100	23.-	515	505	500	60%
Répartition		4 c.p.c. et 2x3 en série	10	23.-	90	88	87	60%
Série		6 en série	20	23.-	108	106	105	60%
Asperlin Rarogne		6 c.p.c.	20	23.-	108	106	105	60% en nature
13 Étoiles		5 c.p.c. et 2x4 en série	10	23.-	117	114	112	60% en nature
Valais 200 ans (Médaille)		5 c.p.c. et 2x3 en série	10	23.-	90	88	87	aucune
Distinction		6 c.p.c.	10	13.-	54	53	52	aucune
Dons d'honneur		5 c.p.c.	100	13.-	aucune	aucune	aucune	100%
Vétérans	V/SV	5 c.p.c.	100	23.-		420	416	60%
Juniors	JJ/J	5 c.p.c.	100	13.-		420	416	aucune
Rachats		2 c.p.c.	100	7.-	aucune	aucune	aucune	60%
Sociétés		6 c.p.c. et 4 en série	10	16.-	88	86	85	aucune
Finance de société				130.-	selon plan de tir			100%
Groupe		6 c.p.c.	100	16.-	515	505	500	aucune
Finance de groupe				60.-	selon plan de tir			100%
Maîtrises couché	toutes	60 selon RTSp	10	75.-	510/490-509	498/478-497	486/466-485	aucune
Maîtrises 2 Positions	toutes	60 selon RTSp	10	75.-	535/515-534	523/503-522	511/491-510	aucune
Maîtrises 3 Positions	toutes	60 selon RTSp	10	75.-	560/540-559	548/528-547	536/516-535	aucune
Concours du Roi du tir			100/ISSF		selon plan de tir			

**Parrainage de la cible**

Cible:	Cible A10
Programme de tir:	5 coups, coup par coup par passe; nombre de passes illimité
Position:	libre
Prix:	<b>Fr. 5.50</b> par passe (Fr. 4.75 taxe de tir et Fr. 0.75 taxe d'environnement)
Conditions:	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Interruption de la passe et passage à toutes les bonnes cibles autorisés.</li><li>2. Seules 8 passes peuvent être commandées à l'avance.</li></ol>

**Parrainage de la cible:**

Cible:	Cible 100		
Programme de tir:	6 coups, coup par coup		
Positions:	couché		
Prix:	<b>Fr. 23.00</b> (Fr. 21.50 prix de passe, Fr. 0.60 contribution de sport et de formation et Fr. 0.90 taxe d'environnement.)		
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs dans les deux catégories.		
Prix spéciaux:	1 <sup>er</sup> prix	Fr. 400.00	
	Dernier prix spécial: au moins	Fr. 120.00	
	Premier prix en espèces: Fr. 60.00	Dernier prix en espèces: Fr. 8.00	
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.		
Distinctions:		<u>E/S</u>	<u>V/J</u>
		515	505
			<u>SV/JJ</u>
			500

## Parrainage de la cible:

Cible: Cible 10  
 Programme de tir: 4 coups, coup par coup et 2 séries à 3 coups  
 Positions: couché  
 Prix: **Fr. 23.00**  
 (Fr. 20.50 prix de passe, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement).  
 Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés.

## Répartition immédiate:

100 points	Fr. 70.00
99 points	Fr. 40.00
98 points	Fr. 25.00
97 points	Fr. 20.00
96 points	Fr. 15.00
95 points	Fr- 10.00
94 points	Fr. 8.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

## Distinctions:

	E/S	V/J	SV/JJ
	90	88	87

**Parrainage de la cible:**

Cible: Cible 20

Programme de tir: 6 coups en série

Positions: couché

Les Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé

Prix: **Fr. 23.00**

(Fr. 21.50 prix de passe, Fr. 0.60 contribution de sport et de formation et Fr. 0.90 taxe d'environnement)

Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés.

Répartition  
immédiate:

120 points	Fr. 100.00
119 points	Fr. 70.00
118 points	Fr. 50.00
117 points	Fr. 40.00
116 points	Fr. 30.00
115 points	Fr. 25.00
114 points	Fr. 20.00
113 points	Fr. 15.00
112 points	Fr. 10.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

## Distinctions:

	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
	108	106	105

**Parrainage de la cible:**

Cible: Cible 20  
 Programme de tir: 6 coups, coup par coup  
 Positions : couché  
 Les Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé.

Prix: **Fr. 23.00**  
 (Fr. 21.50 prix de passe, Fr. 0.60 contribution de sport et de formation et Fr. 0.90 taxe d'environnement)

Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate en nature dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés.

## Remise immédiate de prix en nature:

120 points	Fr. 100.00
119 points	Fr. 70.00
118 points	Fr. 50.00
117 points	Fr. 40.00
116 points	Fr. 30.00
115 points	Fr. 25.00
114 points	Fr. 20.00
113 points	Fr. 15.00
112 points	Fr. 10.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

## Distinctions:

	E/S	V/J	SV/JJ
	108	106	105

**Parrainage de la cible:**

Cible: Cible 10  
 Programme de tir: 5 coups, coup par coup et 2x4 coups en série  
 Positions: couché  
 Les Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé.

Prix: **Fr. 23.00**  
 (Fr. 19.75 prix de passe, Fr. 1.30 contribution de sport et de formation et Fr. 1.95 taxe d'environnement).

Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate en nature dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés.

## Remise immédiate des prix en nature:

130 points	Fr. 100.00
129 points	Fr. 80.00
128 points	Fr. 50.00
127 points	Fr. 35.00
126 points	Fr. 25.00
125 points	Fr. 20.00
124 points	Fr. 15.00
123 points	Fr. 10.00
122 points	Fr. 8.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

## Distinctions:

	E/S	V/J	SV/JJ
	117	114	112

**Parrainage de la cible :**

Cible : Cible 10

Programme de tir: 4 coups, coup par coup et 2x3 coups en série

Positions: couché

Les seniors-vétérans peuvent tiré couché appuyé.

Prix: **Fr. 23.00**

(Fr. 20.50 taxe de contrôle, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement.

Répartition immédiate: aucune

Distinctions: Médaille jubilee « 200 ans Valais »

	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
	90	88	87

Dispositions spéciales: Les médailles jubilee doit être retirée pendant la durée de la fête, sinon elle est perdue.



### Parrainage de la cible:

Cible: Cible 10

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Positions: couché

Les Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé.

Prix : **Fr. 13.00**

(Fr. 11.50 taxe de contrôle, Fr. 0.60 contribution de sport et de formation et Fr. 0.90 taxe d'environnement)

Prix supplémentaires: Distribution immédiate des prix en nature:

60 points Fr. 25.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

Distinctions:		E/S	V/J	SV/JJ
		54	53	52

**Parrainage de la cible:**

- Cible: Cible 100
- Programme de tir: 5 coups, coup par coup
- Positions: couché
- Prix: **Fr.13.00**  
(Fr. 11.75 taxe de contrôle, Fr. 0.50 contribution de sport et de formation et Fr. 0.75 taxe d'environnement).
- Dotation: Tous les dons d'honneur en nature sans attribution spéciale, mais au minimum le 100% du produit des taxes de contrôle, réparti dans les deux catégories.
- Prix spéciaux : 1<sup>er</sup> prix Fr. 600. 00
- Classement: Le total des trois meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par le quatrième meilleur coup, puis par l'âge.
- Distinctions: Aucune
- Dispositions spéciales:
1. Les 6 meilleurs tireurs de chaque catégorie au moins sont invités à la distribution des prix et pourront choisir leur prix selon l'ordre de leur classement (selon chiffre 15 des dispositions générales et prescriptions de tir).
  2. Les prix spéciaux non retirés lors de la distribution des prix pourront l'être, dans les deux mois, à l'adresse indiquée. Passé ce délai, les prix deviennent propriété de l'organisation de la fête. Les frais de port et d'emballage sont à la charge du bénéficiaire s'il demande qu'on lui envoie son prix.
  3. Les autres dons d'honneur parviennent à leur destinataire, sans frais, dans les 4 semaines suivant la distribution des prix, pour autant que leur nature n'exige pas une remise en mains propres.
  4. Un échange de dons d'honneur n'est pas possible.



## Parrainage de la cible:

Tireurs:	Juniors et Adolescents de la FST nés entre 1995 et 2005							
Cible:	Cible 100							
Programme de tir:	5 coups, coup par coup							
Positions:	couché							
Prix:	<b>Fr. 13.00</b> (Fr.11.75 taxe de contrôle, Fr. 0.50 contribution de sport et de formation et Fr. 0.75 taxe d'environnement).							
Dotation:	Des prix attribués à cette cible.							
Prix spéciaux :	1 <sup>er</sup> prix	Fr. 400.00						
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par les meilleurs coups profonds, puis appui par l'âge.							
Distinction spéciale:	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-top: 1px solid black; width: 80%;"></td> <td style="border-top: 1px solid black; text-align: center; width: 10%;">J</td> <td style="border-top: 1px solid black; text-align: center; width: 10%;">JJ</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">420</td> <td style="text-align: center;">416</td> </tr> </table>			J	JJ		420	416
	J	JJ						
	420	416						

**Parrainage de la cible:**

Cible: Cible 100  
Programme de tir: 2 coups par passe, coup par coup; au maximum 48 passes autorisées  
Positions: couché  
Prix: **Fr. 7.00**  
(Fr. 6.50 prix de passe, Fr. 0.20 contribution de sport et de formation et Fr. 0.30 taxe d'environnement).  
Dotation: 60% au moins du produit des passes de chaque catégorie.

Répartition immédiate pour coups profonds :

100 points	Fr. 40.00
99 points	Fr. 20.00
98 points	Fr. 8.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Le tireur reçoit par livret de tir au maximum Fr. 300.00 en espèces et Fr. 200.00 en prix en nature.

Prix spéciaux:

1 <sup>er</sup> prix	Fr. 600.00
Dernier prix spécial: au moins	Fr. 120.00
Premier prix en espèces: Fr. 60.00	Dernier prix en espèces: Fr. 8.00

Classement: Le total des 15 meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs coups suivants, puis par l'âge.

**Parrainage de la cible:**

Cible:	Cible 10			
Programme de tir:	6 coups, coup par coup et 4 coups en série			
Positions:	couché Les Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé.			
Prix:	<b>Fr. 16.00</b> (Fr. 13.50 taxe de contrôle, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement)			
Distinctions:		E/S	V/J	SV/JJ
		88	86	85
Dispositions spéciales:	La cible „Société" est obligatoire pour les tireurs dont la Société de tir prend part au Concours des sociétés. Leurs résultats comptent pour le Concours des sociétés.			

**Règlement du Concours des sociétés**

Participation sociétés:	Toutes les Sociétés de tir à la carabine 50m, membres d'une SCT ou une SF de la FST, ainsi que les Sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part. Elles sont désignées ci-après par « société(s).» Les sociétés qui obtiennent le nombre minimal de tireurs au Concours des sociétés doivent y prendre part.
Participants:	Seuls les tireurs licenciés, membres de la société concernée, ont droit d'y participer. Les participants sont obligés à tirer la cible „Société". Une société ne peut exclure un membre licencié du Concours des sociétés. Les tireurs peuvent aussi tirer la cible „Société" si la société dont ils sont membres ne participe pas au Concours des sociétés.
Contestations:	Toutes les contestations concernant l'admission ou la disqualification d'une société ou de tireurs sont tranchées définitivement à la requête de la Société cantonale de tir concernée ou de la Division Tir par la Commission disciplinaire et de recours de la FST, avant la proclamation des résultats.
Catégories:	Toutes les sociétés concourent dans la même catégorie.
Programme de tir:	Les résultats de la cible „Société" comptent.
Finance de société:	<b>Fr. 130.00</b>
Résultats obligatoires:	Les résultats obligatoires de chaque catégorie comprennent <b>50% des résultats obtenus par l'ensemble des tireurs d'une société</b> . Cependant, le nombre de résultats obligatoires minimaux compte. Les décimales ne sont pas prises en compte.
Résultats obligatoires minimaux:	6 résultats
Résultat de société:	Les meilleurs résultats individuels de la société sont pris en compte pour calculer le résultat de la société.
Calcul:	Au total des résultats obligatoires on ajoute 1% de la somme des résultats non obligatoires. Cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires. Ce calcul se fait à 3 décimales près.



**Parrainage de la cible:**

Cible Cible 100

Programme de tir 6 coups, coup par coup

Positions couché

Les Seniors-vétérans peuvent tirer couché appuyé.

Prix **Fr. 16.00**

(Fr. 14.50 taxe de contrôle, Fr. 8.50 prix de passe, Fr. 0.60 contribution de sport et de formation et Fr. 0.90 taxe d'environnement).

Distinctions		E/S	V/J	SV/JJ
		515	505	500

Dispositions: Les tireurs peuvent aussi tirer la cible « Groupe » si la Société de tir dont ils sont membres ne participe pas au Concours de groupe.

**Règlement du Concours des groupes**

Participation: Toutes les Sociétés de tir à la Carabine 50m, membres d'une SCT ou une SF de la FST et les Sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à prendre part au Concours de groupes avec un nombre illimité de groupes. Elles sont désignées ci-après par « société(s). »

5 tireurs licenciés de la même société forment un groupe.

Programme de tir: Les résultats de la cible « Groupe » comptent.

Finance de groupe: **Fr. 60.00**

Dotation: 60% du produit des finances de groupe, augmenté d'une part des dons à 50% des groupes classés de chaque catégorie.

Prix de groupe: 1<sup>er</sup> prix Fr. 500.00

Dernier prix: Fr. 20.00

Classement Le total des résultats individuels des cinq tireurs détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.

Inscription L'inscription au Concours de groupes se fait en même temps que celle des tireurs.

Lors de l'inscription, les tireurs au Concours de groupes doivent pour cela avoir commandé au préalable la cible « Groupe », cible combinée avec le Concours de groupes.

Mutations : Les mutations des tireurs ne sont possibles que pendant la durée du tir à la Centrale à Rarogne, au guichet „Mutations“ en présentant le livret de tir des tireurs au Concours de groupes concernés.

Le déplacement d'un groupe à un autre n'est pas autorisé.

L'inscription ultérieure de groupes est possible au même guichet en présentant le livret de tir des 5 tireurs.

Sans la présentation des livrets de tir, aucune mutation ni nouvelle inscription n'est acceptée et délivrée.

Proclamation des Résultats : Il n'y a pas de proclamation des résultats; les prix en espèces sont versés aux Sociétés de tir.



## Parrainage de la cible:

Cible	Cible 10
Programme de tir	60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune
Positions:	20 coups couché 20 coups debout 20 coups à genou
Prix	<b>Fr. 75.00</b> (Fr. 18.00 taxe de contrôle, Fr. 12.00 part de la médaille de maîtrise, Fr. 30.00 prix de passe, Fr. 6.00 contribution de sport et de formation et Fr. 9.00 taxe d'environnement).

## Distinctions :

### Grande maîtrise:

Nouvelle médaille de maîtrise de la FST et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.00

	E/S	V/J	SV/JJ
	510	498	486

### Petite maîtrise:

Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12.00

	EE/S	V/J	SV/JJ
	490 – 509	478 – 497	466 - 485

## Dispositions spéciales:

1. On ne peut tirer qu'une maîtrise à plusieurs positions. En plus d'une maîtrise à plusieurs positions, on peut tirer la maîtrise couché.
2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
3. Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme de sport.
4. L'ordre des passes est libre et avant chaque passe on peut tirer à volonté autant de coups d'essai.
5. La nouvelle médaille de maîtrise de la FST est remise à tous les tireurs qui ont obtenu le résultat de grande maîtrise.
6. La médaille de maîtrise de la FST doit être retirée après le tir à la Centrale à Rarogne. Aucune médaille n'est envoyée par courrier postal.

## Parrainage de la cible:

Cible: Cible 10  
Programme de tir: 60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune  
Positions: 30 coups couché  
30 coups à genou

Prix : **Fr. 75.00**  
(Fr. 18.00 taxe de contrôle, Fr. 12.00 part de la médaille de maîtrise, Fr. 30.00 prix de passe.  
Fr. 6.00 contribution de sport et de formation et Fr. 9.00 taxe d'environnement.

Distinctions: **Grande maîtrise:**  
Nouvelle médaille de maîtrise de la FST et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.00

	E/S	V/J	SV/JJ
	535	523	511

### Petite maîtrise:

Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12.00

	E/S	V/J	SV/JJ
	515 - 534	503 - 522	491 - 510

- Dispositions spéciales:
1. On ne peut tirer qu'une maîtrise à plusieurs positions. En plus d'une maîtrise à plusieurs positions, on peut tirer la maîtrise couché.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme de sport.
  4. L'ordre des passes est libre et avant chaque passe on peut tirer à volonté autant de coups d'essai.
  5. La nouvelle médaille de maîtrise de la FST est remise à tous les tireurs qui ont obtenu le résultat de grande maîtrise.
  6. La médaille de maîtrise de la FST doit être retirée après le tir à la Centrale à Rarogne. Aucune médaille n'est envoyée par courrier postal.

**Parrainage de la cible:**

Cible: Cible 10:  
Programme de tir: 60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune  
Position: 60 coups couché  
(**pas d'allègements de positions** selon RTSp, part. B)  
Prix : **Fr. 75.00**  
(Fr. 18.00 taxe de contrôle, Fr. 12.00 part de la médaille de maîtrise, Fr. 30.00 prix de passe, Fr. 6.00 contribution de sport et de formation et Fr. 9.00 taxe d'environnement).

Distinctions: **Grande maîtrise:**  
Nouvelle médaille de maîtrise de la FST et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.00

<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
560	548	536

**Petite maîtrise:**

Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12.00

<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
540 - 549	528 - 547	516 - 535

- Dispositions spéciales:
1. En plus de la maîtrise couchée, on peut tirer une maîtrise à plusieurs positions.
  2. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  3. Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme de sport.
  4. Avant chaque passe on peut tirer à volonté autant de coups d'essai.
  5. La nouvelle médaille de maîtrise de la FST est remise à tous les tireurs qui ont obtenu le résultat de grande maîtrise.
  6. La médaille de maîtrise de la FST doit être retirée après le tir à la Centrale à Rarogne. Aucune médaille n'est envoyée par courrier postal.

Répartition des passes et concours					Pistolet 50/25m			
Passe	Cat.	Nombre de coups	Cible	Prix	Distinction			Répartition
					Cat. A	Cat. B	Cat. C	
Livret de tir 50/25m				35.-				
Tir d'ouverture		30 séries en 10 min.	P10	70.-	selon plan de tir			aucune
Exercice	A/B/C	50m: 5 c.p.c. 25m 1 série de 5 coups par passe.	Cible à 10p.	5.50	Aucune			
Art	A/B/C	5 c.p.c.	P 100	23.-	435/425/420	425/415/410	410/400/395	60%
Militaire (Groupe)	B/C	4 c.p.c. et 4 en série	P10	23.-		70/68/67	67/66/65	60%
Répartition	A/B/C	6 c.p.c.	P 10	23.-	55/54/53	53/52/51	52/51/50	60%
13 Étoiles	B/C	5 c.p.c. et 2x4 en série	P 10	23.-		113/111/109	111/109/106	60% in Natura
Valais 200 ans (Médaille)	B/C	5 c.p.c. et 3 en série	P 10	23.-		70/68/67	68/66/65	aucune
Distinction	B/C	6 c.p.c.	P 10	13.-		52/51/50	51/50/49	aucune
Dons d'honneur	A/B/C	3 c.p.c.	P 100	13.-	Aucune			100%
Vétérans	A/B/C	5 c.p.c.	P 100	23.-	425/420	415/410	400/395	60%
Rachats	A/B/C	2 c.p.c.	P 100	7.-	Aucune			60%
Sociétés	A/B/C	10 c.p.c.	P 10	16.-	90/88/87	88/86/85	85/83/82	aucune
Finance de société				130.-	selon plan de tir			100%
Finance de groupe				60.-	selon plan de tir			100%
Maîtrises A	toutes	60 selon RTSp	PP 10	75.-	selon plan de tir			aucune
Maîtrises B	toutes	60 selon RTSp	P 10	75.-	selon plan de tir			aucune
Concours du Roi du tir			P100/ISSF		selon plan de tir			aucune

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Tous les pistolets

Cibles: Cibles à 10 points

Programme de tir: 50m pistolet: 5 coups, coup par coup par passe; nombre de passes illimité

25m pistolet : 1 série à 5 coups par passe

Prix: **Fr. 5.50** par passe (sans munition)  
(Fr. 4.75 taxe de tir, Fr. 0.75 taxe d'environnement.)

Dispositions spéciales: 1. Interruption des passes et passage à toutes les bonnes cibles autorisés.  
2. Seules 8 passes peuvent être commandées à l'avance.

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA) Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)			
Cible:	Cible P100			
Programme de tir:	5 coups, coup par coup			
Prix:	<b>Fr. 23.00</b> (sans munition) (Fr. 21.75 prix de passe, Fr. 0.50 contribution de sport et de formation et Fr. 0.75 Taxe d'environnement).			
Dotation:	Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs de chaque catégorie.			
Prix spéciaux:	<u>Prix</u>	<u>Cat. A</u>	<u>Cat. B</u>	<u>Cat. C</u>
	1 <sup>er</sup> prix	Fr. 400.00	Fr. 600.00	Fr. 400.00
	Dernier prix spécial: Fr. 120.00 au moins Premier prix en espèces: Fr. 60.00    Dernier prix en espèces: Fr. 8.00			
Classement:	Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.			
Distinctions:	<u>Catégories</u>	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
	Cat. A Pistolet 50m (PL)	435	425	420
	Cat. B Pistolet à percussion annulaire (PPA)	425	415	410
	Cat. C Pistolet d'ordonnance (PO)	410	400	395

## Parrainage de la cible:

- Armes de sport:           Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA)  
                                   Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)
- Cible                        Cible P10
- Programme de tir:        4 coups, coup par coup  
                                   4 coups en série en 60 secondes dès le commandement
- Prix                         **Fr. 23.00** (sans munition)  
                                   (Fr. 21.00 prix de passe, Fr. 0.80 contribution de sport et de formation et Fr. 1.20 taxe d'environnement.
- Dotation:                 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés 50m.

Répartition immédiate:	Points	Cat. B	Cat. C
	80 points	Fr. 100.00	Fr. 120.00
	79 points	Fr. 85.00	Fr. 100.00
	78 points	Fr. 70.00	Fr. 90.00
	77 points	Fr. 55.00	Fr. 80.00
	76 points	Fr. 45.00	Fr. 70.00
	75 points	Fr. 35.00	Fr. 60.00
	74 points	Fr. 30.00	Fr. 55.00
	73 points	Fr. 25.00	Fr. 50.00
	72 points	Fr. 20.00	Fr. 45.00
	71 points	Fr. 15.00	Fr. 40.00
	70 points	Fr. 10.00	Fr. 35.00
	69 points		Fr. 30.00
	68 points		Fr. 25.00
	67 points		Fr. 20.00
	66 points		Fr. 15.00
	65 points		Fr. 10.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Distinctions:	Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
	Cat. B Pistolet à percussion annulaire (PPA)	70	68	67
	Cat. C Pistolet d'ordonnance (PO)	67	66	65

- Disposition spéciale :    La cible « Militaire » est obligatoire pour les tireurs au Concours de groupes à 50m et son résultat compte pour le classement du groupe.

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Cat. A: Pistolet 50m (PL)  
 Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA)  
 Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)

Cible: Cible P10

Programme de tir: 6 coups, coup par coup

Prix: **Fr. 23.00** (sans munition)  
 (Fr. 21.50 prix de passe, Fr. 0.60 contribution de sport et de formation et Fr. 0.90 taxe d'environnement).

Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés 50 m.

## Répartition immédiate:

Points	Cat. A	Cat. B	Cat. C
60 points	Fr. 60.00	Fr. 80.00	Fr. 100.00
59 points	Fr. 35.00	Fr. 65.00	Fr. 80.00
58 points	Fr. 25.00	Fr. 50.00	Fr. 60.00
57 points	Fr. 20.00	Fr. 40.00	Fr. 50.00
56 points	Fr. 15.00	Fr. 30.00	Fr. 45.00
55 points	Fr. 10.00	Fr. 20.00	Fr. 40.00
54 points		Fr. 15.00	Fr. 35.00
53 points		Fr. 10.00	Fr. 30.00
52 points			Fr. 25.00
51 points			Fr. 20.00
50 points			Fr. 15.00
49 points			Fr. 10.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Distinctions:	Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
	Cat. A Pistolet 50m (PL)	55	54	53
	Cat. B Pistolet à percussion annulaire (PPA)	53	52	51
	Cat. C Pistole d'ordonnance (PO)	52	51	50



**Parrainage de la cible :**

Armes de sport :	Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA) Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)
Cible :	Cible P 10
Programme de tir :	5 coups, coup par coup 2 x 4 coups en série en 60 secondes dès le commandement
Prix :	<b>Fr. 23.00</b> (sans munition) (Fr. 19.75 prix de passe, Fr. 1.30 contribution de sport et de formation et Fr. 1.95 taxe d'environnement.
Dotation :	60% du produit des passes au moins en répartition immédiate en nature dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche de prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés 50m.

**Remise immédiate de prix en nature :**

Points	Cat. B	Cat. C
130 points	Fr. 130.00	Fr. 140.00
129 points	Fr. 100.00	Fr. 120.00
128 points	Fr. 80.00	Fr. 100.00
127 points	Fr. 60.00	Fr. 90.00
126 points	Fr. 50.00	Fr. 80.00
125 points	Fr. 40.00	Fr. 70.00
124/123 points	Fr. 35.00	Fr. 60.00
122/121 points	Fr. 30.00	Fr. 50.00
120/119 points	Fr. 25.00	Fr. 40.00
118/117 points	Fr. 20.00	Fr. 35.00
116/115 points	Fr. 15.00	Fr. 30.00
114/113 points	Fr. 10.00	Fr. 25.00
112/111 points		Fr. 20.00
110/109 points		Fr. 15.00
108/107 points		Fr. 10.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon ils sont perdus.

**Distinctions :**

Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Cat. B Pistolet à percussion annulaire(PPA)	113	111	110
Cat. C Pistolet d'ordonnance(PO)	109	107	106

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA)  
Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)

Cible: Cible P10

Programme de tir: 5 coups, coup par coup  
3 coups en série en 60 secondes dès le commandement

Prix: **Fr. 23.00** (sans munition)  
(Fr. 21.00 taxe de contrôle, Fr.0.80 contribution de sport et de formation et Fr. 1.20 taxe d'environnement).

Répartition immédiate : Aucune

Distinctions: Médaille jubilee "200 ans Valais"

Catégories		E/S	V/J	SV/JJ
Cat. B	Pistolet à percussion annulaire (PPA)	70	68	67
Cat. C	Pistolet d'ordonnance (PO)	68	66	65

Disposition: Les médailles jubilee doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

## Parrainage de la cible:

Armes de sport:           Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA)  
                                   Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)

Cible:                        Cible P10

Programme de tir:        3 coups, coup par coup  
                                   3 coups en série en 60 secondes dès le commandement

Prix:                         **Fr. 13.00** (sans munition)  
                                   (Fr. 11.50 taxe de contrôle, Fr. 0.60 contribution de sport et de formation et Fr. 0.90 taxe d'environnement).

**Prix supplémentaires:** Distribution immédiate des prix en nature:

60 points	Fr.	25.00
59 points	Fr.	15.00
58 points	Fr.	12.00
57 points	Fr.	8.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la Fête, sinon ils sont perdus.

Distinctions:	<u>Catégories</u>	<u>E/S</u>	<u>V/J</u>	<u>SV/JJ</u>
	Cat. B Pistolet à percussion annulaire (PPA)	52	51	50
	Cat. C Pistolet d'ordonnance (PO)	51	50	49

**Parrainage de la cible:**

- Armes de sport:           Cat. A Pistolet 50m (PL)  
                                  Cat. B Pistolet à percussion annulaire (PPA),  
                                  Cat. C Pistolet d'ordonnance (PO)
- Cible:                       Cible P100
- Programme de tir:         3 coups, coup par coup
- Prix:                        **Fr. 13.00** (sans munition)  
                                  (Fr. 12.25 taxe de contrôle, Fr. 0.30 contribution de sport et de formation et Fr.0.45 taxe  
                                  d'environnement).
- Dotation:                 Tous les dons d'honneur en nature sans attribution spéciale, mais au  
                                  minimum le 100% du produit des taxes de contrôle.
- Prix spéciaux:            1<sup>er</sup> prix                 Fr. 600.00
- Classement:               Une seule liste de résultats est établie.  
                                  Le total des deux meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de  
                                  points, appui par le troisième meilleur coup, puis par l'âge.
- Distinction:              Aucune
- Dispositions spéciales:  1. Les cinq meilleurs tireurs au moins sont invités à la distribution des prix  
                                  et pourront choisir leur prix selon l'ordre de leur classement.
2. Les prix spéciaux non retirés lors de la distribution des prix pourront  
                                  l'être, dans les deux mois, à l'adresse indiquée. Passé ce délai, les prix  
                                  deviennent propriété de l'organisation de la fête.
- Les frais de port et d'emballage sont à la charge du bénéficiaire s'il  
                                  demande qu'on lui envoie son prix.
3. Les autres dons d'honneur parviennent à leur destinataire, sans frais,  
                                  dans les 4 semaines suivant la distribution des prix, pour autant que leur  
                                  nature n'exige pas une remise en mains propres.
4. Un échange de dons d'honneur n'est pas possible.

**Parrainage de la cible:**

Tireurs: Vétérans et Seniors-vétérans de la FST nés en 1955 et antérieurement.

Armes de sport: Cat. A: Pistolet 50m (PL)  
 Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA)  
 Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)

Cible: Cible P100

Programme de tir: 5 coups, coup par coup

Prix: **Fr. 23.00** (sans munition)  
 (Fr. 21.75 prix de passe, Fr. 0.50 contribution de sport et de formation et Fr. 0.75 taxe d'environnement)

Dotation: Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs de chaque catégorie.

Prix	Cat. A	Cat. B	Cat. C
1 <sup>er</sup> prix	Fr. 200.00	Fr. 600.00	Fr. 300.00

Dernier prix spécial: Fr. 120.00 au moins

Premier prix en espèces: Fr. 60.00 dernier prix en espèces: Fr. 8.00

Classement: Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions:	Catégories	V	SV
	Cat. A Pistolet 50m (PL)	425	420
	Cat. B Pistolet à percussion annulaire (PPA)	415	410
	Cat. C Pistolet d'ordonnance (PO)	400	395

**Parrainage de la cible:**

- Armes de sport: Cat. A: Pistolet 50m (PL)  
 Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA)  
 Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)
- Cible: Cible P100
- Programme de tir: 2 coups par passe, coup par coup; au maximum 48 passes autorisées
- Prix: **Fr. 7.00** (sans munition)  
 (Fr. 6.50 prix de passe, Fr. 0.20 contribution de sport et de la formation et Fr. 0.30 taxe d'environnement)
- Dotation: 60% au moins du produit des passes de chaque catégorie.

**Répartition immédiate pour coups profonds:**

Points	Cat. A	Cat. B	Cat. C
100 points	Fr. 30.00	Fr. 50.00	Fr. 70.00
99 points	Fr. 20.00	Fr. 25.00	Fr. 40.00
98 points	Fr. 10.00	Fr. 15.00	Fr. 25.00
97 points	Fr. 5.00	Fr. 10.00	Fr. 15.00

Les répartitions immédiates doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

Le tireur reçoit par livret de tir au maximum Fr. 300.00 en espèces et Fr. 200.00 en prix en nature.

**Prix spéciaux:**

Prix	Cat. A	Cat. B	Cat. C
1 <sup>er</sup> prix	Fr. 800.00	Fr. 2'000.00	Fr. 800.00

Dernier prix spécial: Fr. 120.00 au moins  
 Premier prix en espèces: Fr. 60.00 Dernier prix en espèces: Fr. 8 00

Classement: Le total des 15 meilleurs coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs coups suivants, puis par l'âge.

Disposition spéciale: Toutes les passes doivent être tirées avec la même arme de sport.

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport:	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA) Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)																
Cible:	Cible P10																
Programme de tir:	10 coups, coup par coup																
Prix :	<b>Fr. 16.00</b> (sans munition) (Fr. 6.00 taxe de contrôle, Fr. 7.50 prix de passe, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement).																
Distinctions:	<table> <thead> <tr> <th>Catégories</th> <th>E/S</th> <th>V/J</th> <th>SV/JJ</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cat. A Pistolet 50m (PL)</td> <td>90</td> <td>88</td> <td>87</td> </tr> <tr> <td>Cat. B Pistolet à percussion annulaire (PPA)</td> <td>88</td> <td>86</td> <td>85</td> </tr> <tr> <td>Cat. C Pistolet d'ordonnance (PO)</td> <td>85</td> <td>83</td> <td>82</td> </tr> </tbody> </table>	Catégories	E/S	V/J	SV/JJ	Cat. A Pistolet 50m (PL)	90	88	87	Cat. B Pistolet à percussion annulaire (PPA)	88	86	85	Cat. C Pistolet d'ordonnance (PO)	85	83	82
Catégories	E/S	V/J	SV/JJ														
Cat. A Pistolet 50m (PL)	90	88	87														
Cat. B Pistolet à percussion annulaire (PPA)	88	86	85														
Cat. C Pistolet d'ordonnance (PO)	85	83	82														
Disposition spéciale:	La cible „Société“ est obligatoire pour les tireurs dont la Société de tir prend part au Concours des sociétés 50m Pistolet. Leurs résultats comptent pour le Concours des sociétés.																

**Règlement du Concours des sociétés**

Participation sociétés:	Toutes les Sociétés de tir Pistolet 50m, membres d'une SCT de la FST et les Sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à y prendre part. Elles sont désignées ci-après par « société(s). » Les sociétés qui obtiennent le nombre minimal de tireurs au Concours des sociétés doivent y prendre part.
Participants:	Seuls les tireurs licenciés, membres de la société concernée, ont droit d'y participer. Les participants sont obligés à tirer la cible „Société“. Une société ne peut exclure un membre licencié du Concours des sociétés. Les tireurs peuvent aussi tirer la cible „Société“ si la société dont ils sont membres ne participe pas au Concours des sociétés.
Contestation:	Toutes les contestations concernant l'admission ou la disqualification d'une société ou de tireurs sont tranchées définitivement à la requête de la Société cantonale de tir concernée ou de la Division Tir par la Commission disciplinaire et de recours de la FST, avant la proclamation des résultats.
Catégories:	Toutes les sociétés concourent dans la catégorie fixée par la FST (Etat : début de la fête) Le Concours des sociétés est réparti en 4 catégories; un classement par catégorie est établi.
Programme de tir:	Les résultats de la cible „Société“ comptent.
Finance de société:	<b>Fr. 130.00</b>
Résultats obligatoires:	Les résultats obligatoires de chaque catégorie comprennent <b>50 % des résultats obtenus par l'ensemble des tireurs d'une Société de tir.</b> Cependant, le nombre de résultats obligatoires minimaux de la catégorie concernée compte. Les décimales ne sont pas prises en compte.

Résultats obligatoires minimaux:	1 <sup>re</sup> catégorie	8 résultats obligatoires			
	2 <sup>e</sup> catégorie	7 résultats obligatoires			
	3 <sup>e</sup> catégorie	6 résultats obligatoires			
	4 <sup>e</sup> catégorie	5 résultats obligatoires			
Résultat de société:	Les meilleurs résultats individuels de la société sont pris en compte pour calculer le résultat de la société.				
Calculaton:	Au total des résultats obligatoires on ajoute 1% de la somme des résultats non obligatoires. Cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires. Ce calcul se fait à 3 décimales près.				
Classement:	En cas d'égalité de points, appui par le plus grand nombre de tireurs, puis par les meilleurs résultats individuels.  Toutes les sociétés qui obtiennent le minimum de résultats obligatoires pour le calcul du résultat de leur société sont classées.				
Dotaton:	60% du produit des finances de société et des finances individuelles au moins; une part des dons et le montant des différences éventuelles des cibles à répartition à toutes les sociétés de tir classées.				
Prix de société	Toutes les sociétés classées reçoivent un prix				
	1 <sup>er</sup> échelon	Miroir d'une valeur de Fr. 450.00			
	2 <sup>e</sup> échelon	Channe valaisanne en étain d'une valeur de Fr. 400.00			
	3 <sup>e</sup> échelon	Barillon valaisan (petit tonnelet) d'une valeur de Fr. 350.00			
Échelle des prix:	Les prix en nature sont attribués ainsi:				
	<u>Échelon</u>	<u>Cat. 1</u>	<u>Cat. 2</u>	<u>Cat. 3</u>	<u>Cat. 4</u>
	1 <sup>er</sup> échelon	40%	30%	20%	15%
	2 <sup>e</sup> échelon	30%	30%	30%	35%
	3 <sup>e</sup> échelon	30%	40%	50%	50%
Distinction de société:	Toutes les sociétés classées reçoivent une distinction.				
	Couronne de laurier or	1 <sup>er</sup> rang de chaque catégorie			
	Couronne de laurier argent	2 <sup>e</sup> rang de chaque catégorie			
	Couronne de laurier bronze	3 <sup>e</sup> rang de chaque catégorie			
	Couronne de laurier avec feuilles d'or	91.000 points et plus			
	Couronne de laurier avec feuilles d'argent	89.000-90.999 points			



**Parrainage de la cible:**

Participation:	Toutes les Sociétés de tir au pistolet 50m, membres d'une SCT de la FST, et les Sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisées et invitées à prendre part au Concours de groupes avec un nombre illimité de groupes. Elles sont désignées ci-après par « société(s). » 4 tireurs licenciés de la même société forment un groupe. Un tireur ne peut participer qu'avec un seul groupe à 50m.
Catégories:	Le Concours de groupes s'effectue en une seule catégorie.
Programme de tir:	Les résultats de la cible „Militaire“ comptent.
Finance de groupe:	<b>Fr. 60.00</b>
Dotation:	100% du produit des finances de groupe, augmenté d'une part des dons à 50% des groupes classés.
Prix de groupe:	1 <sup>er</sup> prix                      Fr. 500.00 Dernier prix :              Fr. 20.00
Classement:	Le total des résultats individuels des quatre tireurs détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.
Inscription:	L'inscription au Concours de groupes se fait en même temps que celle des tireurs. Les tireurs au Concours de groupes doivent pour cela avoir commandé au préalable la cible „Militaire“, cible combinée avec le Concours de groupes.
Mutations:	Les mutations de tireurs ne sont possibles que pendant la durée du tir à la Centrale à Rarogne, au guichet „Mutations“ en présentant le livret de tir des tireurs au Concours de groupes concernés. L'inscription ultérieure de groupes est possible au même guichet en présentant le livret de tir des 4 tireurs. Sans la présentation des livrets de tir, aucune mutation ni nouvelle inscription n'est acceptée et délivrée.
Proclamation des résultats:	Il n'y a pas de proclamation des résultats; les prix en espèces sont versés aux sociétés.

## Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. A: Pistolet 50m (PL) et Pistolet à percussion annulaire (PPA)

Cible: Cible Pistolet 50m (PP10 / 50cm)

Programme de tir: 60 coups, coup par coup en 6 passes de 10 coups chacune

Prix : **Fr. 75.00** (sans munition)  
(Fr. 18.00 taxe de contrôle, Fr. 12.00 part de médaille, Fr. 30.00 taxe de tir, Fr. 6.00 contribution de sport et de formation et Fr. 9.00 taxe d'environnement.

Distinctions: **Grande maîtrise:**  
Nouvelle médaille de maîtrise de la FST et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15. 00

Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Cat. A Pistolet 50m (PL)	500	488	482
Pistolet à percussion annulaire (PPA)	500	488	482

### Petite maîtrise:

Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12. 00

Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Cat. A Pistolet 50m (PL)	480-499	468-487	462-481
Pistolet à percussion annulaire (PPA)	480-499	468-487	462-481

- Dispositions spéciales:
1. Les tireurs ne peuvent tirer à la distance 50m qu'une maîtrise; en outre, ils peuvent commander la maîtrise à 25m.
  2. Avant chaque passe, on peut tirer à volonté autant de coups d'essai.
  3. Une passe de 10 coups ne peut pas être interrompue.
  4. Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme de sport.
  5. La nouvelle médaille de maîtrise de la FST est remise à tous les tireurs qui ont obtenu le résultat de grande maîtrise.
  6. La médaille de maîtrise de la FST doit être retirée après le tir à la Centrale à Rarogne. Aucune médaille n'est envoyée par courrier postal.

## Parrainage de la cible:

- Armes de sport:           Cat. B: Pistolet à percussion annulaire (PPA)  
                                   Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)
- Cible:                       cible P10, 1m
- Programme de tir:        1<sup>re</sup> partie: **Précision**  
                                   30 coups en 6 séries de 5 coups chacune en 5 minutes par série, après le commandement
- 2<sup>e</sup> partie: **Feu de série**  
                                   30 coups en 6 séries de 5 coups chacune en 30 secondes par série, après le commandement.
- Le programme Précision doit être tiré avant le feu de série.
  - Avant chaque partie du programme, 5 coups d'essai au maximum peuvent être tirés à la cible "Exercice".
  - La partie d'un programme commencée ne peut pas être interrompue
  - Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°.

Prix :                        **Fr. 75.00** (sans munition)  
                                   (Fr. 18.00 taxe de contrôle, Fr. 12.00 part de médaille, Fr. 30.00 taxe de tir, Fr. 6.00 contribution de sport et de formation et Fr. 9.00 taxe d'environnement)

Distinctions:            **Grande maîtrise:**  
                                   Nouvelle médaille de maîtrise de la FST et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.00

Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Cat. B: Pistolet à perc. annulaire (PPA)	540	528	522
Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)	520	508	502

**Petite maîtrise:**  
 Distinction de petite maîtrise ou carte-couronne à Fr. 12.00

Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Cat. B: Pistolet à perc. annulaire (PPA)	520-539	508-527	502-521
Cat. C: Pistolet d'ordonnance (PO)	500-519	488-507	482-501

- Dispositions spéciales:
1. Les tireurs ne peuvent tirer qu'une maîtrise à la distance de 50m; en outre, ils peuvent commander la maîtrise à 25m.
  2. Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme de sport.
  3. La nouvelle médaille de maîtrise de la FST est remise à tous les tireurs qui ont obtenu le résultat de grande maîtrise.
  4. La médaille de maîtrise de la FST doit être retirée après le tir à la Centrale à Rarogne. Aucune médaille n'est envoyée par courrier postal.

Répartition des passes et concours								Pistolet 25m
Passe	Cat.	Nombre de coups	Cible	Prix	Distinction			Répartition
					Cat. D	Cat. E		
Standard (Groupe)	D/E	2 série de 5 coups	PP 10	23.-	90/88/86	86/84/82		60%
Duel	D/E	2 série de 5 coups	ISSF	23.-	86/84/82	82/80/78		60%
Asperlin Rarogne	D/E	2 série de 5 coups	ISSF	23.-	92/90/88	88/86/84		60% en nature
Valais 200 ans (Médaille)	D/E	2 séries de 5 coups	ISSF	23.-	86/84/82	82/80/78		aucune
Vétérans	D/E	2 séries de 5 coups	PP 10	23.-	88/86	84/82		60%
Juniors	D/E	2 séries de 5 coups	PP 10	13.-	88/86	84/82		aucune
Société	D/E	3 séries de 5 coups	ISSF	16.-	139/136/133	133/130/127		60%
Finance de société				130.-	selon plan de tir			100%
Finance de groupe				60.-	selon plan de tir			100%
Maîtrises C	D/E	60 selon RTSp	PP10/ISSF	75.-	selon plan de tir			aucune
Concours du Roi du tir			PP10/ISSF		selon plan de tir			aucune

## Parrainage de la cible:

- Armes de sport: Cat. D: Pistolets à perc. annulaire (PPA) et à perc. centrale (PPC)  
 Cat. E: Pistolet d'ordonnance (PO)
- Cible: Cible pistolet précision 25m (PP10 / 50cm)
- Programme de tir: 2 séries de 5 coups chacune en 150 secondes dès le commandement
- Prix: **Fr. 23.00** (sans munition)  
 (Fr. 20.50 prix de passe, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement).
- Dotation: Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs de chaque catégorie.
- Prix spéciaux :
- | Prix                     | Cat. D              | Cat. E                            |
|--------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> prix     | Fr. 800.00          | Fr. 500.00                        |
| Dernier prix spécial:    | Fr. 120.00 au moins |                                   |
| Premier prix en espèces: | Fr. 70.00           | Dernier prix en espèces: Fr. 8.00 |
- Classement: Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.
- Distinctions:
- | Catégories |   | E/S | V/J | SV/JJ |
|------------|---|-----|-----|-------|
| Cat. D     | Pistolet à percussion annulaire (PPA) et Pistolet à percussion centrale (PPC) | 90  | 88  | 86    |
| Cat. E     | Pistolet d'ordonnance (PO)  | 86  | 84  | 82    |
- Disposition spéciale: La cible „Standard" est obligatoire pour les tireurs du Concours de groupes à 25m et son résultat compte pour le classement du groupe.

**Parrainage de la cible:**

- Armes de sport: Cat. D: Pistolet à perc. annulaire (PPA) et à perc. centrale (PPC)  
Cat. E: Pistolet d'ordonnance (PO)
- Cible: Cible pistolet vitesse 25m (zones d'évaluation de 5 à 10)
- Programme de tir: 2 séries de 5 coups comme il suit:
- Après le commandement „CHARGEZ“, les tireurs ont 1 minute pour s'installer.
  - Après 1 minute, le directeur de tir commande „ATTENTION". La série est alors considérée comme commencée.
  - La cible est libérée après 7 secondes 5 fois pour 3 secondes, avec des intervalles de 7 secondes.
  - Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°.
- Prix : **Fr. 23.00** (sans munition)  
(Fr. 20.50 prix de passe, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement)
- Dotation: Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs de chaque catégorie.
- Prix spéciaux :
- | Prix                 | Cat. D     | Cat. E     |
|----------------------|------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> prix | Fr. 800.00 | Fr. 500.00 |
- Dernier prix spécial: Fr. 120.00 au moins  
Premier prix en espèces: Fr. 70.00    Dernier prix en espèces: Fr. 8.00
- Classement: Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par le résultat de la 2<sup>e</sup> série, puis par les coups profonds, puis par l'âge.
- Distinctions:
- | Catégories |  | E/S | V/J | SV/JJ |
|------------|--|-----|-----|-------|
| Cat. D     | Pistolet à percussion annulaire (PPA) et<br>Pistolet à percussion centrale (PPC) | 86  | 84  | 82    |
| Cat. E     | Pistolet d'ordonnance (PO)   | 82  | 80  | 78    |
- Disposition spéciale : Il est interdit de tirer plus d'un coup sur la cible libérée pendant 3 secondes.

**Parrainage de la cible:**

- Armes de sport: Cat. D: Pistolet à perc. annulaire (PPA) et à perc. centrale (PPC)  
Cat. E: Pistolet d'ordonnance (PO)
- Cible: Cible pistolet vitesse 25m (zones d'évaluation de 5 à 10)
- Programme de tir: 2 séries de 5 coups en 30 secondes après le commandement.
- Prix: **Fr. 23.00** (sans munition)  
(Fr. 20.50 prix de passe, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement)
- Dotation: 60% du produit des passes au moins en répartition immédiate en nature dans chaque catégorie. Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins le 50% du produit des passes, le montant total de la différence est versé au titre d'amélioration ou d'élargissement de la planche des prix. Si la répartition immédiate se situe entre 50 – 60%, la différence est attribuée au Concours des sociétés 25m.

Remise immédiate  
des prix en nature:

Points	Cat. D	Cat. E
100 points	Fr. 70.00	Fr. 100.00
99 points	Fr. 50.00	Fr. 80.00
98 points	Fr. 35.00	Fr. 70.00
97 points	Fr. 25.00	Fr. 60.00
96 points	Fr. 20.00	Fr. 50.00
95 points	Fr. 15.00	Fr. 40.00
94 points	Fr. 10.00	Fr. 30.00
93 points	Fr. 8.00	Fr. 25.00
92 points		Fr. 20.00
91 points		Fr. 15.00
90 points		Fr. 10.00
89 points		Fr. 8.00

Les prix en nature doivent être retirés pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.

## Distinctions:

Catégories		E/S	V/J	SV/JJ
Cat. D	Pistolet à percussion annulaire (PPA) et Pistolet à percussion centrale (PPC)	92	90	88
Cat. E	Pistolet d'ordonnance (PO)	88	86	84

**Parrainage de la cible:**

- Armes de sport: Cat. D: Pistolet à percussion annulaire (PPA) et à perc. centrale (PPC)  
Cat. E: Pistolet d'ordonnance (PO)
- Cible: Cible pistolet vitesse 25m (zones d'évaluation de 5 à 10)
- Programme de tir: 2 séries de 5 coups.  
La cible est libérée après 7 secondes 5 fois pour 3 secondes, avec des intervalles de 7 secondes.  
Commandement :  
« CHARGEZ », les tireurs ont 1 minute pour s'installer.  
Après 1 minute, le directeur de tir commande « ATTENTION ».  
La série est alors considérée comme commencée.  
Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°.
- Prix: **Fr. 23.00** (sans munition)  
(Fr. 20.50 taxe de contrôle, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement)
- Répartition immédiate: Aucune
- Distinctions: Médaille jubilee «200 ans Valais»
- | Catégories |  | E/S | V/J | SV/JJ |
|------------|--|-----|-----|-------|
| Cat. D:    | Pistolet à percussion annulaire (PPA) et<br>Pistolet à percussion centrale (PPC) | 86  | 84  | 82    |
| Cat. E:    | Pistolet d'ordonnance (PO)   | 82  | 80  | 78    |
- Disposition spéciale: Les médailles jubilee doivent être retirées pendant la durée de la fête, sinon elles sont perdues.



## Parrainage de la cible :

Tireurs : Vétérans et Seniors-vétérans de la FST nés en 1955 et antérieurement.

Armes de sport : Cat. D: Pistolet à percussion annulaire (PPA) et  
Pistolet à percussion centrale (PPC)  
Cat. E: Pistolet d'ordonnance (PO)

Cible : Cible PP-10 /50cm

Programme de tir : 2 séries à 5 coups en 150 secondes dès le commandement

Prix : **Fr. 23.00** (sans munition)  
(Fr. 20.50 prix de passe, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement.

Dotation : Au moins 60% du produit des passes à au moins 50% des tireurs de chaque catégorie.

Prix spéciaux :	<u>Prix</u>	<u>Cat. D</u>	<u>Cat. E</u>
	1er Prix	Fr. 300.00	Fr. 200.00
	Dernier prix spécial :	Fr. 120.00	
	Premier prix en espèces	Fr. 70.00	Dernier prix en espèces Fr. 8.00

Classement : Pour les gagnants de prix spéciaux : en cas d'égalité de points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions :	<u>Catégories</u>	<u>V</u>	<u>SV</u>
	Cat. D Pistolet à percussion annulaire (PPA) et Pistolet à percussion centrale (PPC)	88	86
	Cat. E Pistolet d'ordonnance (PO)	84	82

## Parrainage de la cible:

- Participation: Juniors et Adolescents de la FST nés entre 1995 et 2005
- Armes de sport: Pistolets à percussion annulaire (PPA) et à percussion centrale (PPC), Pistolet d'ordonnance (PO)
- Cible: Cible pistolet (PP10 / 50cm)
- Programme de tir: 2 séries de 5 coups chacune en 150 secondes dès le commandement
- Prix: **Fr. 13.00** (sans munition)  
(Fr. 10.50 taxe de contrôle, Fr. 1.00 contribution de sport et de formation et Fr. 1.50 taxe d'environnement).
- Dotation: Des prix attribués à cette cible. Il n'est établi qu'une liste de classement.
- Prix spéciaux: 1<sup>er</sup> prix Fr. 400.00.
- Classement: Pour les gagnants de prix spéciaux: en cas d'égalité de points, appui par les coups profonds, puis par l'âge.

Distinctions spéciales:	Catégories	J	JJ
	Cat. D Pistolet à percussion. annulaire (PPA) et Pistolet à percussion centrale (PPC)	88	86
	Cat. E Pistolet d'ordonnance (PO)	84	82

**Parrainage de la cible:**

Armes de sport: Cat. D Pistolet à percussion annulaire (PPA) et à percussion centrale (PPC)  
Cat. E Pistole d'ordonnance (PO)

Cible: Cible pistolet vitesse 25m (zones d'évaluation de 5 à 10)

Programme de tir: 1 série de 5 coups en 50 secondes sans indication de temps  
1 série de 5 coups en 40 secondes sans indication de temps  
1 série de 5 coups en 30 secondes sans indication de temps

Prix: **Fr. 16.00** (sans munition)  
(Fr. 6.00 taxe de contrôle, Fr. 6.25 prix de passe, Fr. 1.50 contribution de sport et de formation et Fr. 2.25 taxe d'environnement)

Distinctions:	Catégories	E/S	V/JS	V/JJ
	Cat. D Pistolet à percussion annulaire (PPA) et Pistolet à percussion centrale (PPC)	139	136	133
	Cat. E Pistolet d'ordonnance (PO)	133	130	127

Disposition spéciale: La cible „Société“ est obligatoire pour les tireurs dont la Société de tir prend part au Concours des sociétés à 25m. Leurs résultats comptent pour le Concours des sociétés.

**Règlement du Concours des sociétés**

Participation sociétés: Toutes les Sociétés de tir au pistolet 25m, membres d'une SCT de la FST, et les Sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST, sont autorisés et invitées à y prendre part. Elles sont désignées ci-après par « société(s). »

Les sociétés qui obtiennent le nombre minimal de tireurs au Concours des sociétés doivent y prendre part.

Participants: Seuls les tireurs licenciés, membres de la société concernée, ont droit d'y participer. Les participants sont obligés à tirer la cible „Société“. Une société ne peut exclure un membre licencié du Concours des sociétés.

Les tireurs peuvent aussi tirer la cible „Société“ si la société dont ils sont membres ne participe pas au Concours des sociétés.

Contestation: Toutes les contestations concernant l'admission ou la disqualification d'une société ou de tireurs sont tranchées définitivement à la requête de la société cantonale de tir concernée ou de la Division Tir par la Commission disciplinaire et de recours de la FST, avant la proclamation des résultats.

Catégories: Toutes les sociétés concourent dans la catégorie fixée par la FST (Etat: début de la fête).

Le Concours des sociétés est réparti en deux catégories; un classement par catégorie est établi.

Programme de tir: Les résultats de la cible „Société“ comptent.

Finance de société:	<b>Fr. 130.00</b>												
Résultats obligatoires:	Les résultats obligatoires de chaque catégorie comprennent <b>50% des résultats obtenus par l'ensemble des tireurs d'une Société de tir.</b> Cependant, le nombre de résultats obligatoires minimaux de la catégorie concernée compte. Les décimales ne sont pas prises en compte.												
Résultats obligatoires	<table border="0"> <tr> <td>1<sup>re</sup> catégorie</td> <td>8 résultats obligatoires minimaux</td> </tr> <tr> <td>2<sup>e</sup> catégorie</td> <td>5 résultats obligatoires</td> </tr> </table>	1 <sup>re</sup> catégorie	8 résultats obligatoires minimaux	2 <sup>e</sup> catégorie	5 résultats obligatoires								
1 <sup>re</sup> catégorie	8 résultats obligatoires minimaux												
2 <sup>e</sup> catégorie	5 résultats obligatoires												
Résultat de société:	Les meilleurs résultats individuels de la société sont pris en compte pour calculer le résultat de la société.												
Calculaton:	<p>Au total des résultats obligatoires on ajoute 1% de la somme des résultats non obligatoires.</p> <p>Cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires.</p> <p>Ce calcul se fait à 3 décimales près.</p>												
Classement:	<p>En cas d'égalité de points, appui par le plus grand nombre de tireurs, puis par les meilleurs résultats individuels.</p> <p>Toutes les sociétés qui obtiennent le minimum de résultats obligatoires pour le calcul du résultat de leur société sont classées.</p>												
Dotation:	60% du produit des finances de société et des finances individuelles au moins, une part des dons et le montant des différences éventuelles des cibles à répartition à toutes les Sociétés classées.												
Prix de société:	<p>Toutes les sociétés classées reçoivent un prix.</p> <table border="0"> <tr> <td>1<sup>er</sup> échelon</td> <td>Miroir d'une valeur de Fr. 450.00</td> </tr> <tr> <td>2<sup>e</sup> échelon</td> <td>Channe valaisanne en étant d'une valeur de Fr. 400.00</td> </tr> <tr> <td>3<sup>e</sup> échelon</td> <td>Barillon valaisan (petit tonnelet) d'une valeur de Fr. 350.00</td> </tr> </table>	1 <sup>er</sup> échelon	Miroir d'une valeur de Fr. 450.00	2 <sup>e</sup> échelon	Channe valaisanne en étant d'une valeur de Fr. 400.00	3 <sup>e</sup> échelon	Barillon valaisan (petit tonnelet) d'une valeur de Fr. 350.00						
1 <sup>er</sup> échelon	Miroir d'une valeur de Fr. 450.00												
2 <sup>e</sup> échelon	Channe valaisanne en étant d'une valeur de Fr. 400.00												
3 <sup>e</sup> échelon	Barillon valaisan (petit tonnelet) d'une valeur de Fr. 350.00												
Échelle des prix:	<p>Les prix en nature sont attribués ainsi:</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Échelon</u></th> <th><u>Cat. 1</u></th> <th><u>Cat. 2</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1<sup>er</sup> échelon</td> <td>40%</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>2<sup>e</sup> échelon</td> <td>30%</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>3<sup>e</sup> échelon</td> <td>30%</td> <td>40%</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Échelon</u>	<u>Cat. 1</u>	<u>Cat. 2</u>	1 <sup>er</sup> échelon	40%	30%	2 <sup>e</sup> échelon	30%	30%	3 <sup>e</sup> échelon	30%	40%
<u>Échelon</u>	<u>Cat. 1</u>	<u>Cat. 2</u>											
1 <sup>er</sup> échelon	40%	30%											
2 <sup>e</sup> échelon	30%	30%											
3 <sup>e</sup> échelon	30%	40%											
Distinction de société:	<p>Toutes les sociétés reçoivent une distinction.</p> <table border="0"> <tr> <td>Couronne de laurier or</td> <td>1<sup>er</sup> rang de chaque catégorie</td> </tr> <tr> <td>Couronne de laurier argent</td> <td>2<sup>e</sup> rang de chaque catégorie</td> </tr> <tr> <td>Couronne de laurier bronze</td> <td>3e rang de chaque catégorie</td> </tr> <tr> <td>Couronne de laurier avec feuilles d'or</td> <td>143.000 points et plus</td> </tr> <tr> <td>Couronne de laurier avec feuilles d'argent</td> <td>139.000 – 142.999 points</td> </tr> </table>	Couronne de laurier or	1 <sup>er</sup> rang de chaque catégorie	Couronne de laurier argent	2 <sup>e</sup> rang de chaque catégorie	Couronne de laurier bronze	3e rang de chaque catégorie	Couronne de laurier avec feuilles d'or	143.000 points et plus	Couronne de laurier avec feuilles d'argent	139.000 – 142.999 points		
Couronne de laurier or	1 <sup>er</sup> rang de chaque catégorie												
Couronne de laurier argent	2 <sup>e</sup> rang de chaque catégorie												
Couronne de laurier bronze	3e rang de chaque catégorie												
Couronne de laurier avec feuilles d'or	143.000 points et plus												
Couronne de laurier avec feuilles d'argent	139.000 – 142.999 points												

**Parrainage de la cible:**

Participation:	Toutes les Sociétés de tir au pistolet 25m, membres d'une SCT de la FST et les Sociétés suisses de tir à l'étranger, membres de la FST sont autorisés et invitées à prendre part au Concours de groupes avec un nombre illimité de groupes. Elles sont désignées ci-après par « société(s). » 4 tireurs licenciés de la même société forment un groupe. Un tireur ne peut participer qu'avec un seul groupe à 25m.
Catégories:	Le Concours de groupes s'effectue en une seule catégorie.
Programme de tir:	Les résultats de la cible „Standard“ comptent.
Finance de groupe:	<b>Fr. 60.00</b>
Dotation:	100% du produit des finances de groupe, augmenté d'une part des dons à 50% des groupes classés.
Prix de groupe:	1 <sup>er</sup> prix: Fr. 400.00 Dernier prix : Fr. 20.00
Classement:	Le total des résultats individuels des quatre tireurs détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups profonds de l'ensemble du groupe.
Inscription:	L'inscription au Concours de groupes se fait en même temps que celle des tireurs. Les tireurs au Concours de groupes doivent pour cela avoir commandé au préalable la cible „Standard“ combinée avec le Concours de groupes.
Mutations:	Les mutations de tireurs ne sont possibles que pendant la durée du tir à la Centrale à Rarogne, au guichet „Mutations“ en présentant le livret de tir des tireurs au Concours de groupes concernés. Sans la présentation des livrets de tir, aucune mutation ni nouvelle inscription n'est acceptée et délivrée.
Proclamation des résultats:	Il n'y a pas de proclamation des résultats; les prix en espèces sont versés aux sociétés.

## Parrainage de la cible:

Armes de sport: Cat. D: Pistolet à percussion annulaire (PPA) et à percussion centrale (PPC)  
Cat. E: Pistolet d'ordonnance (PO)

Cible 1<sup>re</sup> partie: cible pistolet précision 25m (PP10 / 50cm)  
2<sup>e</sup> partie: cible pistolet vitesse 25m (zone d'évaluation de 5 à 10)

Programme de tir: Avant chaque partie de programme, une série de 5 coups d'essai à la cible „Exercice" est autorisée. Le programme précision doit être tiré avant le programme feu de vitesse. Observation avec lunette d'approche est autorisée.

### 1<sup>re</sup> partie: **Précision**

30 coups en 6 séries de 5 coups chacune sur la cible pistolet précision 25 m (PP10 / 50cm) en 5 minutes par série commandée.

- Après le commandement „CHARGEZ", les tireurs ont 1 minute pour s'installer.
- Après 1 minute, le directeur de tir commande „ATTENTION". La série est alors considérée comme commencée.

### 2<sup>e</sup> partie: **Feu de vitesse**

30 coups en 6 séries de 5 coups chacune sur la cible pistolet vitesse 25 m (zones d'évaluation de 5 à 10) à tirer ainsi:

- Après le commandement „CHARGEZ", les tireurs ont 1 minute pour s'installer.
- Après 1 minute, le directeur de tir commande „ATTENTION".
- La cible est libérée après 7 secondes 5 fois pour 3 secondes, avec des intervalles de 7 secondes.

Avant la libération de la cible, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45°.

Prix: **Fr. 77.00** (sans munition)  
(Fr. 18.00 taxe de contrôle, Fr. 12.00 partie de la médaille de maîtrise, Fr. 30.00 taxe de tir passe, Fr. 6.00 contribution de sport et de formation et Fr. 9.00 taxe d'environnement)

Distinctions: **Grande maîtrise:**  
Nouvelle médaille de maîtrise de la FST et distinction de grande maîtrise ou carte-couronne à Fr. 15.00

Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Cat. D: Pistolet à perc. annulaire (PPA) et Pistolet à perc. centrale (PPC)	530	518	512
Cat. E: Pistolet d'ordonnance (PO)	505	493	487

### **Petite maîtrise:**

Distinction de petite maîtrise ou carte -couronne à Fr. 12.00

Catégories	E/S	V/J	SV/JJ
Cat. D: Pistolet à perc. annulaire (PPA) et Pistolet à perc. Centrale (PPC)	510-529	498-517	492-511
Cat. E: Pistolet d'ordonnance (PO)	485-504	473-492	467-486

- Dispositions spéciales:
1. Les tireurs peuvent tirer, outre la maîtrise à 25m, une maîtrise à 50m.
  2. Toute la maîtrise doit être tirée avec la même arme de sport.
  3. La maîtrise doit être tirée en deux demi-programmes de 30 coups. Chaque demi-programme ne peut pas être interrompu par des coups d'essai.
  4. Un seul coup doit être tiré pendant les 3 secondes pendant lesquelles la cible est visible.
  5. L'évaluation des touchés intervient après chaque série.
  6. La nouvelle médaille de maîtrise de la FST est remise à tous les tireurs qui ont obtenu le résultat de grande maîtrise.
  7. La médaille de maîtrise de la FST doit être retirée après le tir à la Centrale à Rarogne. Aucune médaille n'est envoyée par courrier postal.

## Approbations

Viège, le 26 octobre 2013

### **Fête fédérale de tir Valais 2015 Pour le Comité d'organisation**

Christophe Darbellay  
Président

Urs Weibel  
Secrétaire général

Viège, le 26 octobre 2013

### **Fête fédérale de tir Valais 2015 Pour la Division Tir**

Beat Abgottspon  
Chef de la division

Werner Ritler  
Chef de l'organisation du tir

### **Fédération sportive suisse de tir Pour le Centre de compétences Sport populaire**

Aarau, le 26 octobre 2013

Hans-Ulrich Wildeisen  
Chef Tirs libres Fusil 300m

Niedergösgen, le 26 octobre 2013

Max Müller  
Chef Tirs libres Carabine 50m

Zwillikon, le 26 octobre 2013

Paul Stutz  
Chef Tirs libres Pistolet 25/50m